



# RAPPORT ANNUEL ASSAINISSEMENT DU SYNDICAT DE L'ORGE



SYNDICAT DE L'ORGE

**2023**

# RAPPORT ANNUEL 2023

<b>ENTRETIEN GENERAL DU RESEAU SYNDICAL</b>	<b>3</b>
<b>DEBIMETRIE</b>	<b>17</b>
<b>ETUDES ET TRAVAUX</b>	<i>Erreur ! Signet non défini.</i>
<b>CONTROLE ET MISE EN CONFORMITE DES BRANCHEMENTS</b>	<i>Erreur ! Signet non défini.</i>
<b>AIDES AUX COLLECTIVITES</b>	<b>38</b>
<b>EAUX USEES NON DOMESTIQUES</b>	<i>Erreur ! Signet non défini.</i>
<b>ASPECTS FINANCIERS</b>	<b>46</b>
<b>INDICATEURS DE PERFORMANCE DE L'ASSAINISSEMENT</b>	<b>48</b>
<b>COOPERATION DECENTRALISEE</b>	<b>53</b>

## Annexe 1 : liste des entreprises mises en conformité en 2023

Le présent rapport concerne le service rendu par les équipes du service assainissement du Syndicat de l'Orge sur la gestion des compétences collecte et transport.

Des rapports annexes sont rédigés pour présenter les autres aspects de l'assainissement du territoire :

- rapport annuel du délégataire des réseaux de collecte et transport du système d'assainissement de la station d'épuration d'Ollainville (pour les postes de relevage et le suivi des points de mesures sur réseaux)

- bilans annuels des réseaux de collecte situés sur la partie aval du Syndicat rédigés par les communes, les communautés et leur délégataire pour les autres réseaux

- bilans annuels des stations d'épuration :

- rédigés par le Syndicat de l'Orge pour les stations de Angervilliers, Courson/Monteloup, Fontenay les Briis, Janvry, Bruyères le Châtel, Pecqueuse, La Forêt-le-Roi, Vaugrigneuse, Rouillon Bouc Etourdi à Dourdan, Sermont à Dourdan, du Plateau à Roinville, de Bajolet à Forges Les Bains, du Moulin de Granville et du Marais au Val Saint Germain,
- rédigé par SUEZ pour la station du Moulin Neuf à Ollainville,
- rédigé par le SIAAP pour la station de Valenton.



# **PRESENTATION GENERALE DE L'ASSAINISSEMENT DU SYNDICAT**

## PRESENTATION DU SYNDICAT DE L'ORGE

Le Syndicat de l'Orge est un établissement public de coopération intercommunale, composé de 65 communes, né de la fusion le 1<sup>er</sup> janvier 2019 du SIBSO (Syndicat mixte du Bassin Supérieur de l'Orge), du SIVOA (Syndicat mixte de la Vallée de l'Orge Aval) et du SIHAL (Syndicat Intercommunal de l'Hydraulique et de l'Assainissement de la région de Limours).

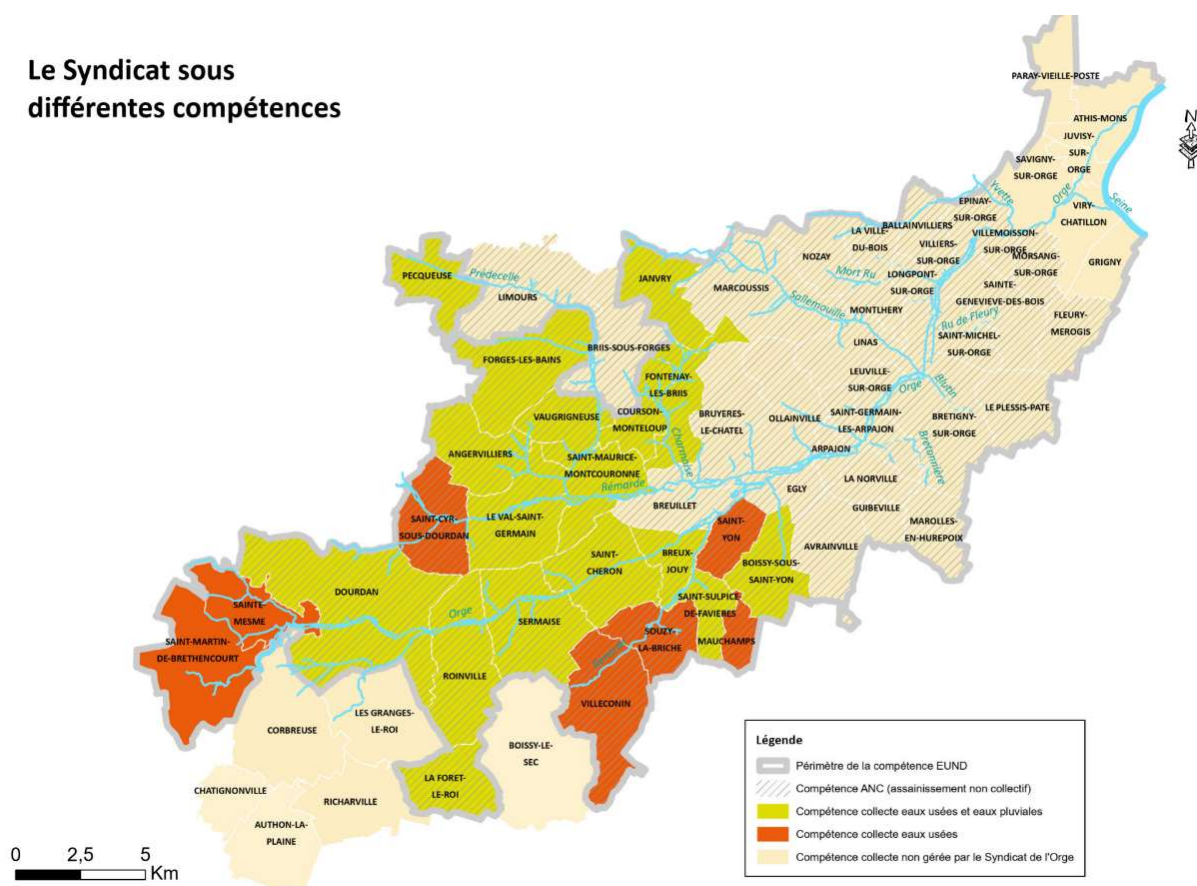
Il exerce les compétences transport et collecte des eaux usées et des eaux pluviales, la compétence épuration, ainsi que l'ANC et les EUND sur différentes parties de son territoire.

Les compétences sont gérées de deux façons différentes :

- Gestion en régie grâce à des moyens humains propres au Syndicat et grâce à l'appui de marchés à bons de commande.
- Gestion via une DSP (Délégation de Service Public) où une entreprise se voit transférer l'exécution du service public. C'est le cas notamment de la station d'épuration du Moulin Neuf à Olainville.

## TERRITOIRE A COMPETENCE COLLECTE, ANC ET EUND

Le Syndicat sous différentes compétences



### Répartition des compétences assainissement

Le tableau ci-dessous présente les compétences assurées par le syndicat sur chacune des communes à compétence collective/ANC/EUND.

Communes adhérentes	Assainissement collectif eaux usées			Assainissement collectif eaux pluviales	Assainissement non collectif (ANC)	Eaux usées non domestiques (EUND)
	collecte	transport	épuration			
Breux-Jouy	X	X	X	X	X	X
Briis sous-forge		X			X	X
Bruyères le Châtel	X	X	X		X	X
Courson Monteloup	X	X	X		X	X
Dourdan	X	X	X	X	X	X
Forges-les-Bains	X	X	X	X	X	X
Le Val Saint Germain	X	X	X	X	X	X
Limours		X			X	X
Mauchamps	X	X	X		X	X
Pecqueuse	X	X	X	X	X	X
Roinville	X	X	X	X	X	X
Saint Yon	X	X	X		X	X
Saint-Chéron	X	X	X	X	X	X
Saint-Cyr sous Dourdan	X	X	X		X	X
Sainte-Mesme	X	X	X			X
Saint-Martin de Bréthencourt	X	X	X			X
Saint-Maurice Montcouronne	X	X	X	X	X	X
Saint-Sulpice de Favières	X	X	X	X	X	X
Sermaise	X	X	X	X	X	X
Souzy-la-Briche	X	X	X		X	X
Vaugrigneuse	X	X	X	X		X
Villeconin	X	X	X		X	X

Le tableau ci-dessous présente quelques chiffres relatifs à la compétence collective :

	Linéaire de réseau	Nb postes	Nb siphons
<b>Quantité</b>	289 km	60	7

Ces compétences sont gérées de deux façons différentes :

- Gestion en régie majoritairement grâce à des moyens humains propres au Syndicat et grâce à l'appui de marchés à bons de commande. Il s'agit de l'entretien des réseaux, de l'ANC, des enquêtes de conformité et des EUND, ainsi que toutes les sollicitations des usagers.
- Gestion via une DSP (Délégation de Service Public) où une entreprise se voit transférer l'exécution du service public. Il s'agit notamment des postes de relevage et des points de mesures sur les réseaux avec un contrat signé avec Suez qui coure jusqu'à fin 2025.

## TERRITOIRE A COMPETENCE TRANSPORT

120 km  
de canalisations  
de transport

Le Syndicat gère le réseau de transport intercommunal d'assainissement des eaux usées composé principalement de deux collecteurs en fond de vallée (C.I.I. collecteur intercommunal initial et C.I.D. collecteur intercommunal de doublement) ainsi que des antennes recevant les réseaux communaux. A cela s'ajoute la gestion de plusieurs antennes de collecte des eaux pluviales.

Les deux collecteurs principaux C.I.I. et C.I.D. se rejoignent à Athis-Mons et les eaux usées sont alors acheminées par l'intermédiaire d'un siphon sous la Seine à la station d'épuration de Valenton via le poste de relèvement de Crosne ; la station d'épuration et le poste de Crosne sont gérés par le SIAAP (Syndicat Interdépartemental pour l'Assainissement de l'Agglomération Parisienne).

### I- LES RESEAUX SYNDICAUX D'EAUX USEES

Chaque commune ou communauté (si les communes ont délégué la compétence à un EPCI) est propriétaire du réseau d'assainissement de collecte qu'elle gère en régie directe ou dans le cadre d'un contrat d'affermage ou de concession de service public conclu avec une société privée.

Les réseaux communaux ou communautaires se jettent ensuite dans les antennes syndicales ou dans les deux collecteurs intercommunaux de fond de vallée. L'essentiel des branchements de particuliers se situe sur les collecteurs communaux ou communautaires, les collecteurs syndicaux ayant un rôle essentiellement de transport.

En raison de leur faible pente, les collecteurs ont, sur certains secteurs, tendance à s'ensabler régulièrement, ce qui impose des curages périodiques sur l'ensemble du linéaire.

De nombreux siphons se trouvent également sur les canalisations pour permettre les passages sous la rivière et les affluents. Ces siphons sont des zones privilégiées d'ensablement.

Nom antenne	Ville	Linéaire
C.I.D.	Brétigny à Athis	20 550 m
C.I.I.	Arpajon à Ablon	37 090 m
Ris-Orangis	Ris-Orangis	4 450 m
Grigny	Grigny	5 140 m
Morsang	Morsang	7 250 m
Contin	Paray/Athis	2 540 m
Longpont	Longpont	1 585 m
La-Ville-du-Bois	La Ville du Bois	10 530 m
Croix Blanche	Ste Geneviève des Bois	2 825 m
Ru de Fleury	Ste Geneviève-St Michel	2 130 m
18 avril (Athis)	Athis	1 820 m
Guiperreux	Longpont	411 m
Lormoy	Montlhéry	450 m
Sallemouille	Marcoussis-Linas-Montlhéry	5 930 m
Noüe de Seine	Viry-Châtillon	384 m
Ollainville	Ollainville	200 m
Egly	Egly	166 m
Leuville	Leuville	1 450 m
Saint-Germain-lès-Arpajon	Saint-Germain-lès-Arpajon	3 730 m
Bruyères-le-Châtel	Bruyères-le-Châtel	610 m
Bretonnière	Brétigny/St Germain les A.	4 000 m
Boissy-sous-Saint-Yon	Boissy-sous-Saint-Yon	3 693 m
Nozay	Nozay	1 000 m
Marcoussis	Marcoussis	735 m

## II- LES STATIONS SYNDICALES DE RELEVEMENT D'EAUX USEES

Les eaux usées transitant par les collecteurs du Syndicat ne peuvent s'écouler de manière uniquement gravitaire en raison de la topographie des lieux. Il est donc nécessaire en plusieurs endroits de relever les eaux usées par des stations de pompage. Ces stations de pompage sont soit situées sur le C.I.I. ou le C.I.D., soit sur les antennes intercommunales.

Actuellement, ce territoire comporte 16 postes de relèvement gérés en régie.

## III- LE RESEAU SYNDICAL D'EAUX PLUVIALES

Le Syndicat possède **32,5 Km de canalisations d'eaux pluviales** recevant les réseaux communaux ou communautaires.

Nom antenne	Ville	Linéaire
Arpajon	Arpajon	1 240 m
Bretonnière	Brétigny/St Germain Les A.	4 860 m
Croix Blanche	Ste Geneviève des Bois	2 995 m
Mares-Yvon	Ste Geneviève des Bois	1 000 m
Ru de Fleury	Ste Geneviève des Bois/St Michel	3 350 m
Mort Ru	Montlhéry	500 m
Ru Gaillard	Montlhéry	700 m
ZOH	Ste Geneviève des B/Grigny/Fleury	5 500 m
EP	Grigny/Ris-Orangis	910 m
GOP Morsang	Morsang	1 200 m
Mort Ru	Athis Mons	2 000 m
Contin	Paray/Athis	3 165 m
Antenne Avaucourt	Athis Mons	2 300 m
La Voie Verte	Athis /Savigny	1 160 m
RN446	Longpont	1 000 m
Mesnil Forget	Montlhéry	719 m

## IV- LES OUVRAGES SYNDICAUX DE GESTION DES EAUX PLUVIALES

Le Syndicat a en charge **3 postes de relèvement d'eaux pluviales** gérés en régie :

- Aristide Briand (Ste-Geneviève-des-Bois)
- Joie de créer (Savigny-sur-Orge)
- Gabriel Péri (Viry-Châtillon)

De plus, le Syndicat a également en charge 5 ouvrages de régulation et/ou de dépollution des eaux pluviales :

- l'ouvrage de la Châtaigneraie à Ste-Geneviève-des-Bois
- l'ouvrage du Parc Pierre à Ste-Geneviève-des-Bois
- l'ouvrage des Mares-Yvon à Ste-Geneviève-des-Bois
- l'unité de traitement des eaux pluviales (UTE) pour la qualité des lacs à Ris-Orangis

Les différentes stations de relèvement sont équipées d'un système de télésurveillance permettant d'être informé en temps réel du fonctionnement et d'être averti immédiatement par des alarmes lors de dysfonctionnements.

## LES 19 STATIONS D'EPURATION

Commune/nom	Année construction	de	Année de reprise	Type	Capacité EH	Mode de gestion	de
Bajolet/Forges les Bains	1988		2020	Boues activées	600	Régie	
Le Marais Val St Germain	1997		2019	Filtres à sables	300	Régie	
Bouc Etourdi Dourdan/Longvilliers	1997		2019	Filtres à sables	260	Régie	
Plateau Roinville	1999		2019	Filtres à sables	80	Régie	
Machery Vaugrigneuse	2000		2020	Filtres à sables	600	Régie	
Courson	2002		2011	Disques biologiques	520	Régie	
Semont Dourdan	2004		2019	Filtres à sables	30	Régie	
Moulin Neuf Ollainville	2010		2019	Boues activées et filtration membranaire	60000	DSP	
Mulleron Janvry	2013		2013	Filtres plantés de roseaux	250	Régie	
Angervilliers	2014		2020	Boues activées	2000	Régie	
La Brosse Janvry	2015		2015	Filtres plantés de roseaux	140	Régie	
Charmoise Fontenay	2016		2016	Filtres plantés de roseaux	600	Régie	
Arpenty Bruyères	2017		2017	Filtres plantés de roseaux	180	Régie	
Moulin de Granville - Le Val Saint Germain	2017		2019	Boues activées	3000	Régie	
Fontenay Les Briis	2018/ 2019		2018/ 2019	Boues activées	3700	Régie	



Janvry Bourg	Fin 2020	Fin 2020	Filtres plantés de roseaux	450	Régie
Pecqueuse	2021	2021	Filtres plantés de roseaux	505	Régie
La Forêt le Roi - Chemin Creux	2023	2020	Filtres plantés de roseaux	316	Régie
La Forêt le Roi - La Mare aux Loups	2023	2020	Filtres plantés de roseaux	184	Régie



# **ENTRETIEN GENERAL DES RESEAUX DE TRANSPORT**

## EXPLOITATION ET MAINTENANCE DES RESEAUX DE TRANSPORT

### I - EQUIPE EXPLOITATION

Un agent a en charge les réseaux de transport. Concernant les postes de relevage, l'équipe est composée de 3 agents, sous la responsabilité d'1 technicien, chargés d'exécuter en régie l'entretien des stations de relevage et des ouvrages de dépollution des eaux pluviales : graissage et manœuvre des vannes, vérification des niveaux d'huile et des vérins, changement de pompes et petites réparations diverses, vérification et réparation des armoires électriques. Ces équipes supervisent et assurent le suivi de toutes les interventions des prestataires sur les ouvrages et le réseau du Syndicat.

### II - ENTRETIEN DES COLLECTEURS D'EAUX USÉES ET D'EAUX PLUVIALES

#### II-1 TRAVAUX DE REPARATION ET ENTRETIEN

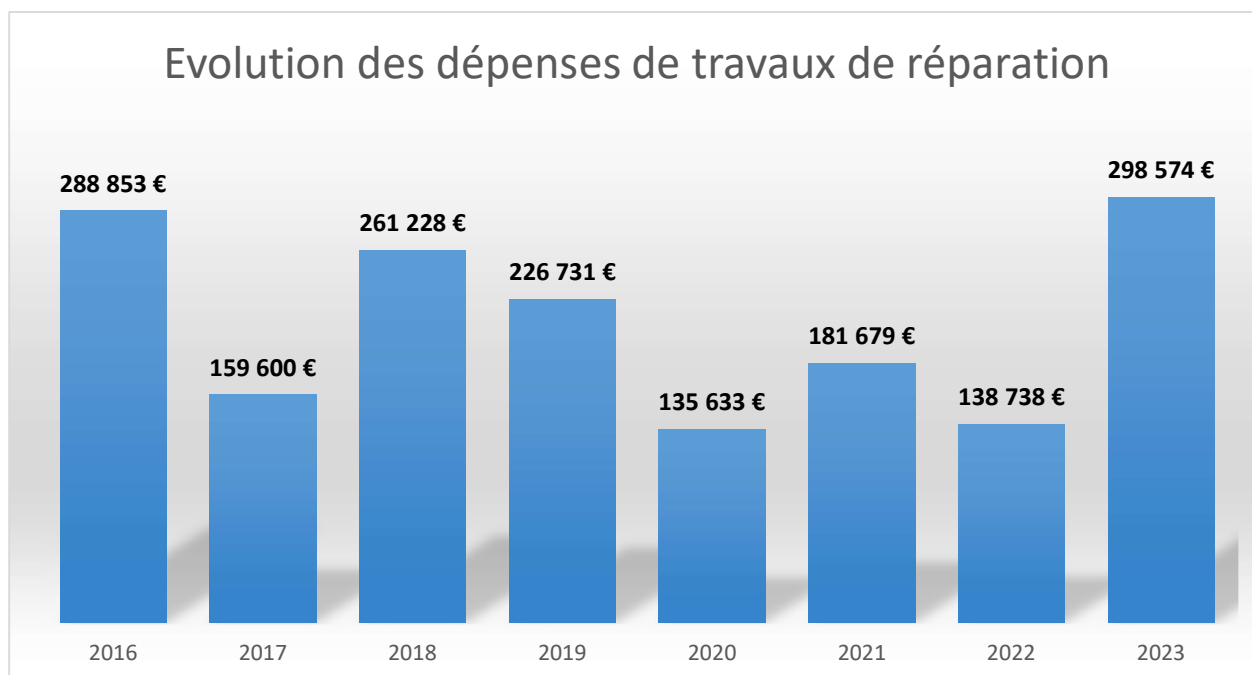
En 2023, les dépenses pour les travaux en régie de l'équipe Exploitation s'élèvent à un total de **298 574 € HT** décomposées ci-après.

#### Petits travaux sur réseaux de transport 2023 (€ HT) :

Changements de tampons et autres petits travaux sur réseaux	106 874 €
---	-----------

#### Achats et réparations de pompes et moteurs 2023 (€ HT) :

Achat pompes neuves	72 233 €
Remise en état des pompes	27 737 €
Travaux sur les postes (changement de pied d'assise, de barres de guidages, tuyauterie, travaux électriques, remise en état de vannes)	91 730 €
<b>Total pompes et postes</b>	<b>191 700 €</b>



En 2023 de nombreux tampons vieillissants ont été remplacés sur les réseaux de transport et des pompes neuves ont dû être mises en place, ce qui explique l'évolution des dépenses par rapport à 2022.

#### II-2 CURAGES

*En raison de leur faible pente, les collecteurs ont, sur certains secteurs, tendance à s'ensabler régulièrement, ce qui peut imposer la réalisation d'opérations de curage. Les bâches d'accueil des eaux usées des stations de relevage ainsi que les siphons existants sur les réseaux font l'objet de curages périodiques systématiques. Par ailleurs, des interventions d'urgence s'avèrent parfois nécessaires pour désobstruer certaines canalisations ou ouvrages.*

Dans le cadre d'un marché passé en 2022, le groupement d'entreprises Sêché Assainissement/COLAS a été chargé de l'entretien des siphons, des postes de relèvement et des réseaux de transport et des ouvrages de dépollution du Syndicat.

Les boues issues des curages des postes sont traitées sur la STEU d'Evry.

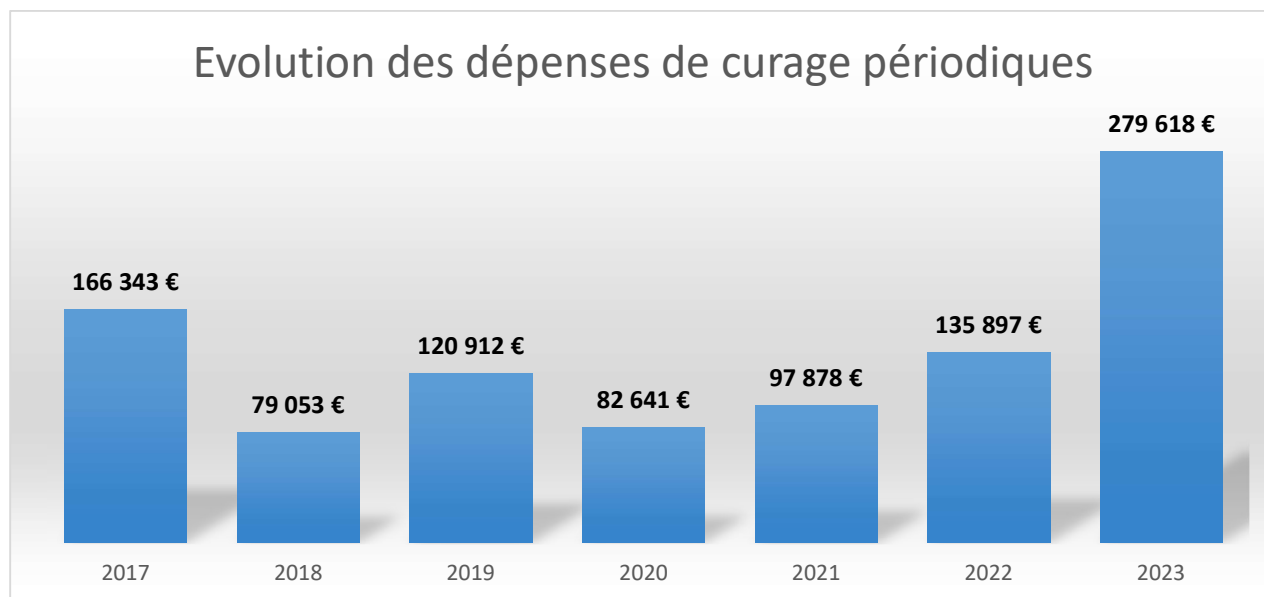
### ENTRETIENS PERIODIQUES

Le coût annuel des curages sur l'année 2023 est de **279 618 € HT**.

L'entretien de ces ouvrages nécessite l'évacuation et le traitement des boues de curage.

En 2023 les boues ont représenté **692 T**.

<b>Curages périodiques</b>		
<b>Types d'ouvrages</b>	<b>Montant en € HT</b>	<b>Boues en tonnes</b>
Fosses à sables	14 783 €	7 T
Siphons	48 624 €	90 T
Réseaux de transport	95 167 €	265 T
Postes de pompage : curages annuels sur chaque poste + des curages réalisés en fonction du taux d'encrassement	72 622 €	181 T
UTEP	31 300 €	91 T
Bassins secs	17 122 €	58 T
<b>TOTAL ANNUEL</b>	<b>279 618 €</b>	<b>692 T</b>



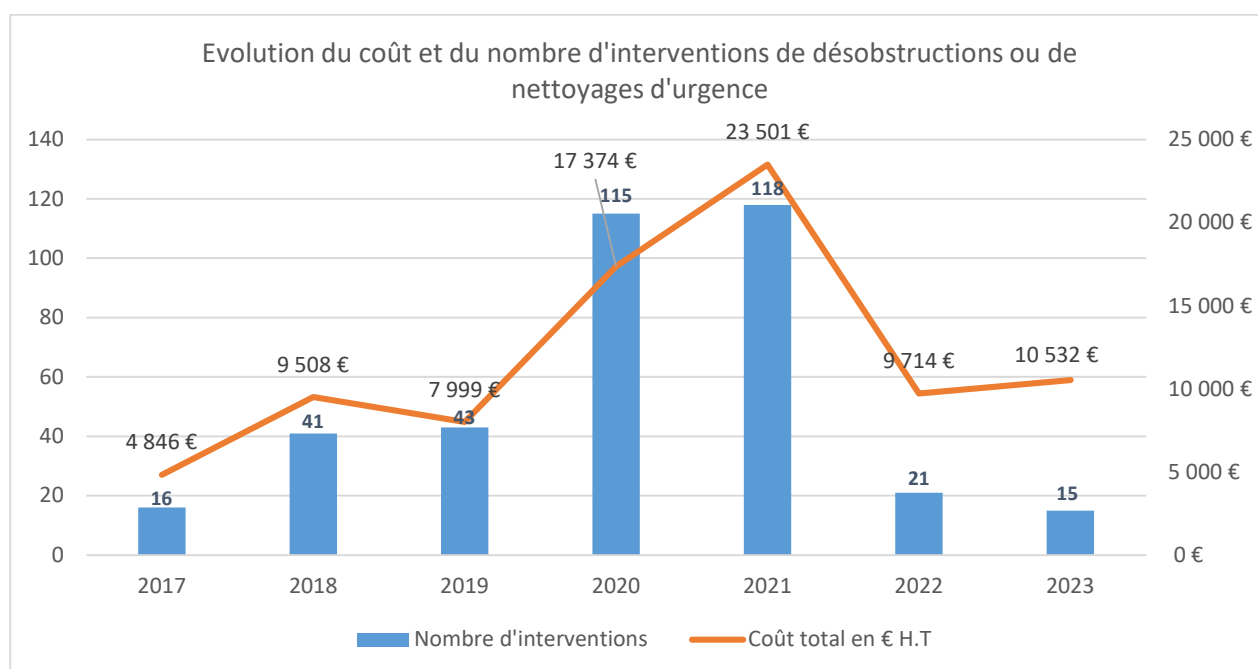
L'augmentation du budget 2023 par rapport à celui de 2022 s'explique :

- Par de nombreux curages réalisés sur la station Camélinat, dû à de nombreux bouchages de pompes,
- Par un doublement des curages des siphons
- Par le curage du CII à Epinay.

### DESOBSTRUCTIONS D'URGENCE

En 2023, l'entreprise Sèche Assainissement a procédé à **15 interventions** de désobstructions ou de nettoyages d'urgence pour un montant total de **10 532 €**.

Lieu d'intervention		Nombre d'interventions	Coût total en euros HT
Athis Mons	Prise de temps sec Avaucourt	1	187 €
Juvisy	Mort Ru	2	1 687 €
Boissy sous St Yon	Antenne de Boissy	1	275 €
St Michel sur Orge	Fosse à sable du réseau du Ru de Fleury	2	561 €
St Germain les Arpajon	La Bretonnière	1	293 €
Longpont sur Orge	Antenne de Longpont	2	1 378 €
Longpont sur Orge	Antenne de Guipereux	3	586 €
Siège du Syndicat	Gouttières	1	194 €
Savigny sur Orge	CID Savigny – Lycée Corrot	1	194 €
Juvisy sur Orge	Estienne d'Orve	1	5 188 €



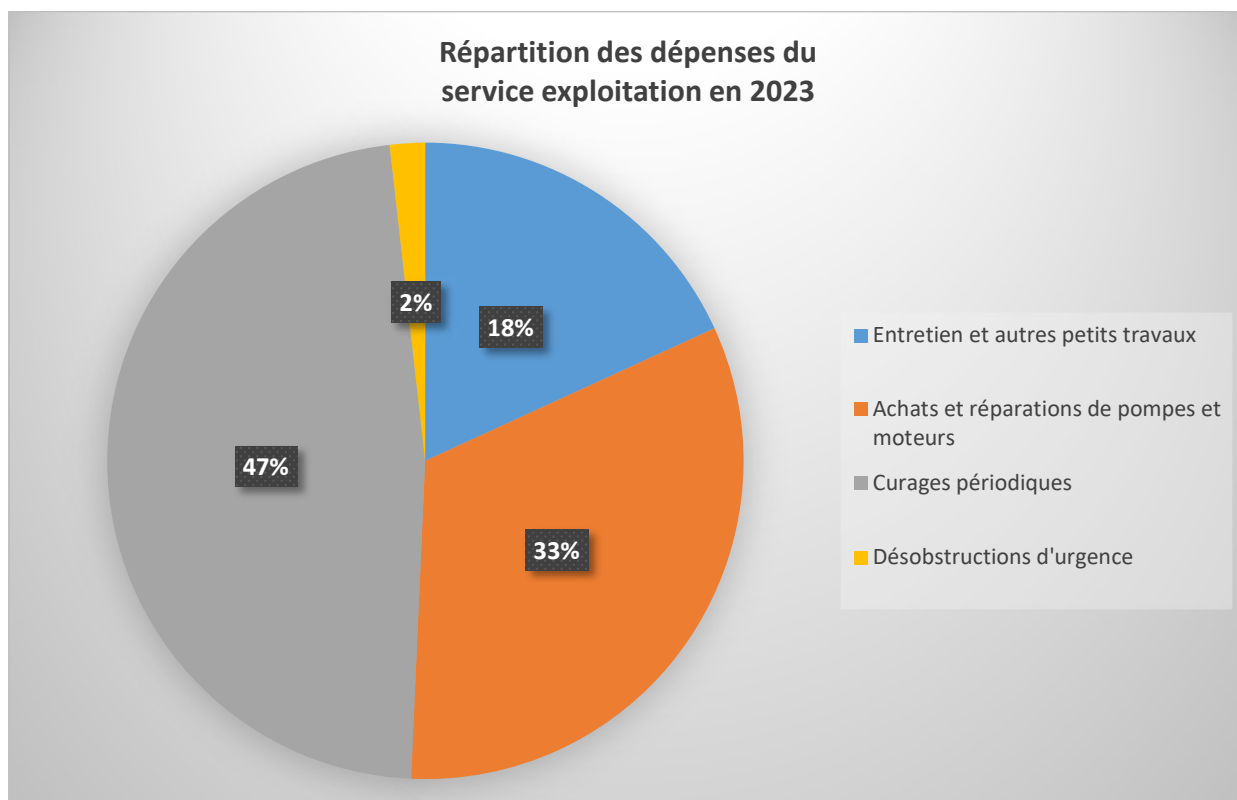
En 2023, les dépenses d'interventions urgentes restent constantes par rapport à 2022.

### **II-3 BILAN DES INTERVENTIONS DU SERVICE EXPLOITATION**

En 2023, les dépenses du service exploitation stations/réseaux, d'un montant de **588 724 € HT**, se répartissent de la manière suivante :

Dépenses 2023 En euro HT	Dépenses 2022 En euro HT

<b>Entretiens et autres petits travaux</b>	106 874 €	65 277 €
<b>Achats et réparations de pompes et moteurs</b>	191 700 €	69 369 €
<b>Curages périodiques</b>	279 618 €	135 897 €
<b>Désobstructions d'urgence</b>	10 532 €	9 714 €
<b>Total</b>	<b>588 724 €</b>	<b>280 257 €</b>



### III – TRAITEMENT DE L’H<sub>2</sub>S

Depuis quelques années le Syndicat recense de nombreux secteurs où des concentrations d’H<sub>2</sub>S sont importantes avec des valeurs dépassant régulièrement 40 ppm

Ce gaz fortement odorant a aussi la particularité d’être extrêmement corrosif pour l’ensemble des ouvrages associés (postes de relèvement, vannes, serrurerie, dispositif hydraulique...).

Enfin, d’un point de vue exploitation, ce gaz reste dangereux, où des expositions à des concentrations supérieures à 50 ppm peuvent entraîner de graves troubles de la santé voire la mort.

#### III-1 SITE DE MORSANG SUR ORGE

Une unité de désodorisation est présente sur « l’antenne de Morsang », située dans le parc du château à Morsang-sur-Orge, pour réduire les nuisances olfactives perçues par les riverains sur le secteur. Celle-ci est exploitée en régie par les agents du Syndicat.

Le système de traitement de l’air vicié repose sur l’adsorption par du charbon actif.

En 2023, aucun dysfonctionnement n’a été observé. Cependant, de nombreuses plaintes ont encore été reçues tout au long de l’année (13 au total), pour des odeurs la plupart du temps sur l’ensemble du quartier et le réseau de transport en amont de la désodorisation. Très peu de signalements ont incriminé directement le fonctionnement de la désodorisation par rapport aux années précédentes. Le renouvellement du charbon actif a été réalisé 3 fois soit une fois de moins qu’en 2023, les 04/04, 25/07 et 19/09 pour un coût total de 25 900 € HT.

A noter qu’un accord-cadre à bons de commande pour le renouvellement du charbon actif des désodorisations a été lancé dans le courant de l’année. La société MICR’EAU se charge dorénavant de cette prestation. 2 changements de charbon actif ont été réalisés via ce marché. Le changement de charbon actif du 25/07 a été réalisé plus tard que prévu du fait du lancement de ce nouveau marché.

La sonde de mesure d’H<sub>2</sub>S en entrée de désodorisation a été changée pour un montant de 1 065 € HT.

Le Syndicat de l’Orge a fait l’acquisition d’un moteur de rechange de l’extracteur d’air vicié pour un montant de 548 € HT afin d’être plus réactif en cas de panne et éviter de se retrouver dans la même situation qu’en décembre 2021. Les agents du Syndicat se chargeront du remplacement du moteur si cela s’avère nécessaire.

Le groupe de travail entre le SIAAP, le Syndicat de l’Orge, Grand Paris Sud et l’entreprise Coca Cola dont les effluents transitent par l’antenne de Morsang et qui sont ciblés comme pouvant être la source principale de la formation d’H<sub>2</sub>S dans le réseau est toujours en cours de travail et de réflexion pour trouver des axes d’amélioration sur la situation.

#### III-2 SITE D’ATHIS-MONS

Une unité de désodorisation est présente sur le site de P7/Valenton à Athis Mons pour réduire les odeurs causées par les eaux usées dans ce secteur très urbanisé. Celle-ci est exploitée depuis 2021 en régie par les agents du Syndicat.

Le système de traitement de l’air vicié repose sur 2 filtres successifs :

- 1<sup>er</sup> étage : un biofiltre (bactéries sur support) ;
- 2<sup>ème</sup> étage : un filtre par adsorption (charbon actif).

En 2023, aucun dysfonctionnement majeur n’a été observé et aucune plainte n’a été reçue.

Le changement annuel du charbon actif a été réalisé le 06/04 au début du printemps pour un coût de 11.500 € HT.

L’année 2023 a de nouveau été marquée par les travaux de réhabilitation du CID secteur Coteaux qui ont impacté le site de la désodorisation. Les effluents dérivés ont en effet été rejetés sur la station P7 et des opérations de pompage et curage ont également dû être réalisées dans le cadre de ces travaux. Tout ceci a donc pu générer des nuisances olfactives. Ces travaux se sont terminés au mois de juillet.

La sonde de mesure d’H<sub>2</sub>S en entrée de désodorisation a été changée pour un montant de 1 065 € HT.

De fortes concentrations en H<sub>2</sub>S ont de nouveau été mesurées en entrée de désodorisation. Néanmoins, l’ensemble de l’installation a permis de traiter efficacement ces concentrations élevées tout au long de l’année.

### **III-3 SITE DE SAVIGNY**

Afin de lutter contre les problèmes d'H<sub>2</sub>S sur le secteur aval, le Syndicat a installé une unité d'injection de réactif à Savigny sur Orge. 75 tonnes de chlorure ferreux ont été injectées dans les réseaux de transport entre juin et octobre. Ce traitement a coûté 30 756 € HT au Syndicat, maintenance et hivernage des installations compris.





# **DEBIMETRIE DU TRANSPORT AVAL**

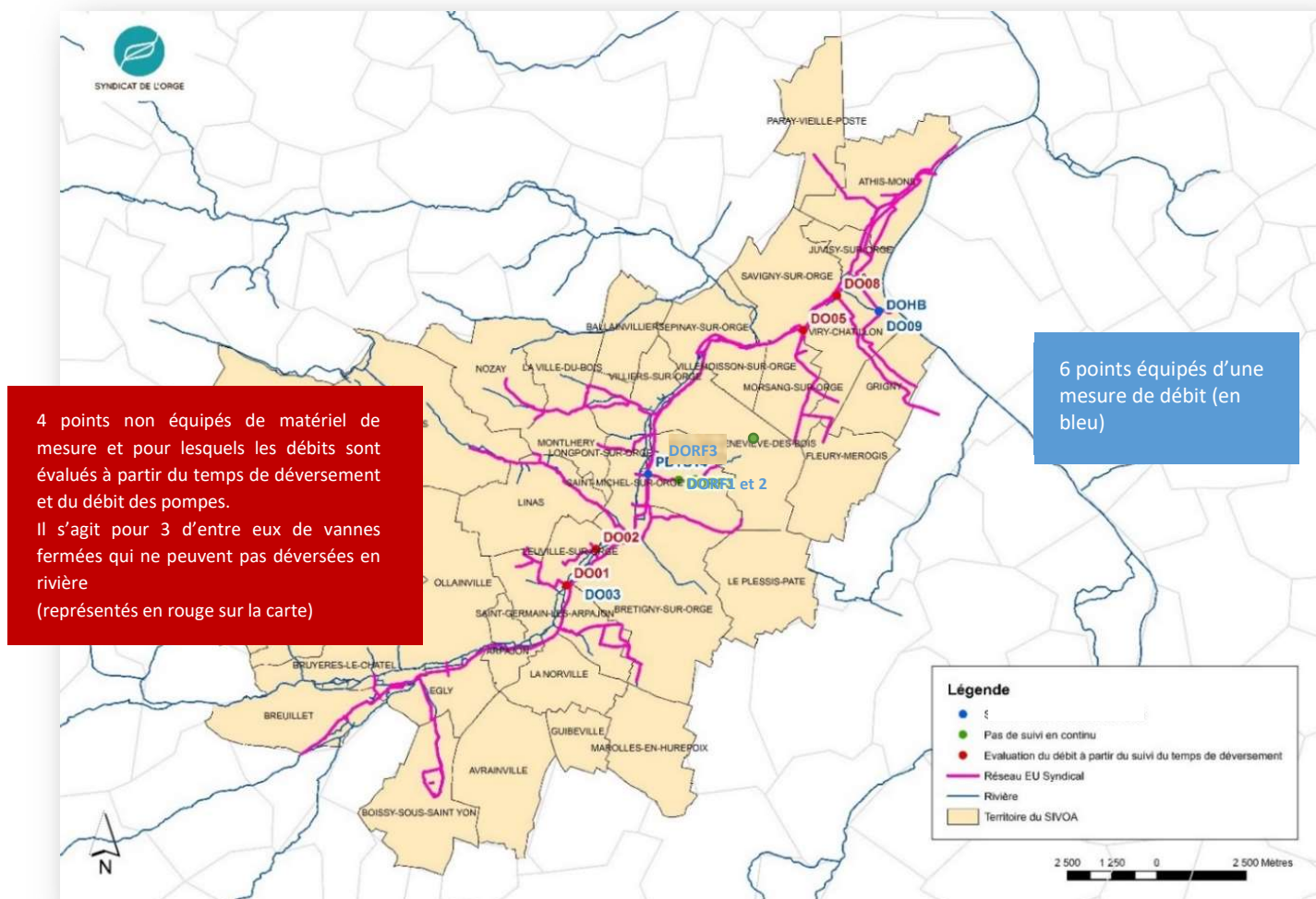
## PRESENTATION DES POINTS DE MESURE EN CONTINU

Au sens de la réglementation, un déversoir d'orage (DO) désigne tout ouvrage équipant un système de collecte en tout ou partie unitaire et permettant, en cas de fortes pluies, le rejet direct vers le milieu récepteur d'une partie des eaux usées circulant dans le système de collecte. Un DO est ainsi un ouvrage assurant la régulation des volumes transitant dans un réseau d'assainissement. Il dérive une partie des effluents lorsque le débit à l'amont dépasse une valeur critique que l'on appelle "débit de référence". Le débit dérivé peut soit sortir complètement du système d'assainissement pour rejoindre le milieu naturel, soit y être réinjecté après stockage dans un bassin d'orage. Initialement, les DO étaient conçus dans le seul but de protéger l'aval du réseau d'assainissement d'inondations ou de surcharges de la station d'épuration.

Les rejets d'effluents urbains à travers les DO sont identifiés comme des risques de pollution pour les milieux récepteurs. C'est pourquoi ces ouvrages sont encadrés réglementairement. Il est demandé aux maîtres d'ouvrages des DO dont le tronçon amont collecte plus de 120 kg/j de DBO5 en temps sec d'avoir une connaissance de leur fonctionnement hydraulique, et par extension de leur réseau de collecte. De simples ouvrages de protection, les DO deviennent des ouvrages de surveillance, alimentant études, diagnostics et schémas directeurs.

Afin d'optimiser la gestion et le suivi de ses collecteurs d'assainissement, notamment en fond de vallée, le Syndicat s'est fixé comme objectif de mesurer en continu les débits d'eaux usées entrants sur son territoire et le débit sortant rejoignant la station d'épuration de Valenton via les réseaux du SIAAP. De ce fait, le syndicat dispose de 10 DO qui sont équipés par des points de mesures en continu.

La carte ci-dessous montre la localisation des DO sur le territoire syndical :



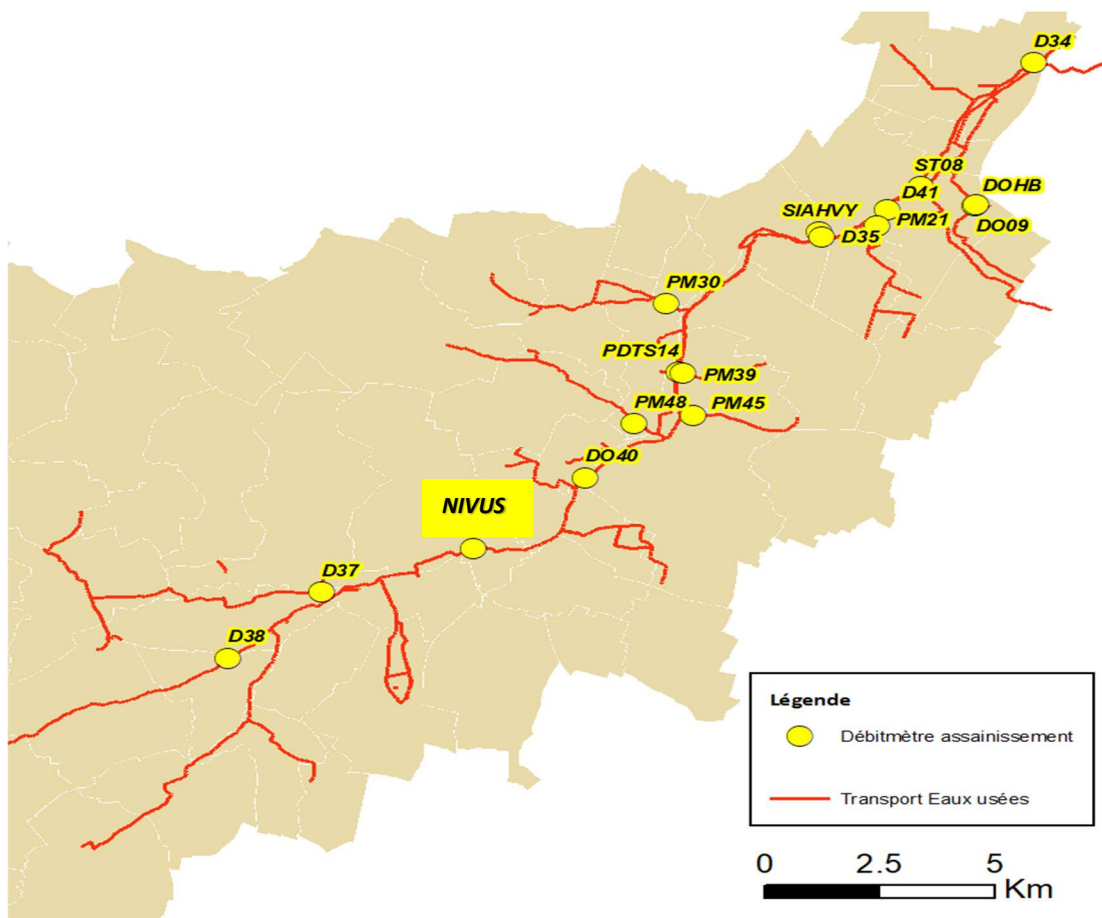
Pour réaliser le diagnostic permanent de son réseau, le Syndicat dispose d'un parc de mesures de débits au niveau des nœuds principaux du réseau de transport des eaux usées.

Fin 2022, ce parc a été renforcé par l'installation de 5 nouveaux débitmètres, ce qui porte à 10 le nombre de points de mesure de débit sur le réseau de transport.

Ces points de mesures sont installés en poste fixe et les données sont retransmises en temps réel sur le système de télésurveillance du Syndicat. La liste et la carte de localisation de ces 10 points sont présentées ci-après :

- D34 : aval SIVOA à Athis-Mons ;
- D35 : aval antenne du SIAHVY à Savigny sur Orge ;
- D37 : aval antenne Bruyères à Breuillet ;
- D38 : amont STEP d'Ollainville à Breuillet ;
- NIVUS : aval STEP d'Ollainville à Arpajon ;
- PM 48 : antenne de la Sallemouille ;
- PM 45 : antenne de la Croix-Blanche ;
- PM 39 : antenne du Ru de Fleury ;
- PM 30 : antenne de la Ville-du-Bois ;
- PM 21 : antenne de Morsang ;

La localisation de ces points est décrite dans la carte ci-dessous :



## CAS PARTICULIER DU RU DE FLEURY

Le réseau d'eaux pluviales du Ru de Fleury fait l'objet d'un fonctionnement particulier : en temps sec, les eaux de ce collecteur EP sont dirigées vers le collecteur EU du Syndicat (CII), via ST 446, du fait de la persistance de mauvais branchements d'EU sur les communes de Saint Michel sur Orge et Sainte Geneviève des Bois ; en temps de pluie, les eaux mêlées sont dirigées vers la Boëlle de Saint Michel.

Depuis le 28 janvier 2021, les DO RF1, 2 et 3 sont instrumentés, à l'amont de la PDTS 14. Cela permet de quantifier précisément la quantité d'eaux usées rejetées au milieu naturel en temps de pluie. En effet, en temps sec, la station 446 absorbe les déversements d'EU vers le Ru de Fleury sans rejet dans la Boëlle de Saint Michel. Cela permet par exemple de curer la chambre à sable au niveau des bassins de la gendarmerie en faisant transiter les eaux usées par le ru de Fleury puis ST446. Cela évite la mise en place d'une dérivation (par pompage) pendant l'intervention.

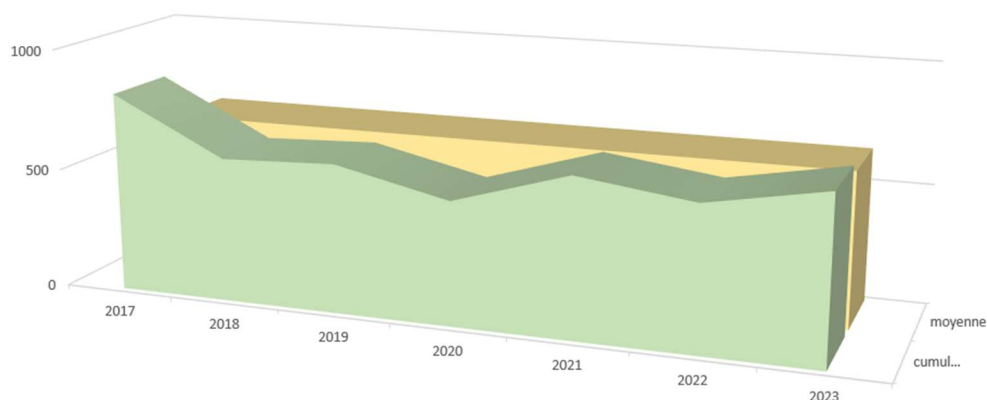
## RESULTATS ANNUELS

### I- BILAN PLUVIOMETRIQUE

**Les pluviomètres de référence utilisés sont ceux de Météo France, situés sur la base aérienne 217 à Brétigny ainsi qu'à Orly sur la base aérienne.**

La pluviométrie des sites de Météo France à Brétigny sur Orge et Orly de ces six dernières années est présentée sur les graphiques ci-après.

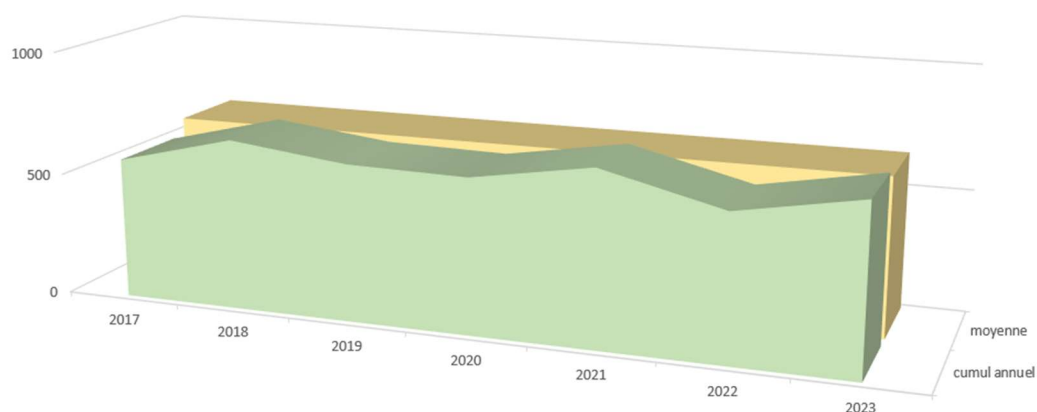
Cumuls pluvieux annuels sur le Pluvio MF de Brétigny (mm/an)



	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
cumul annuel	826	595	614	509	653	591	679
moyenne	638	638	638	638	638	638	638

Le cumul pluvieux sur l'année 2023 à Brétigny et Orly est légèrement supérieur par rapport à la moyenne des six dernières années.

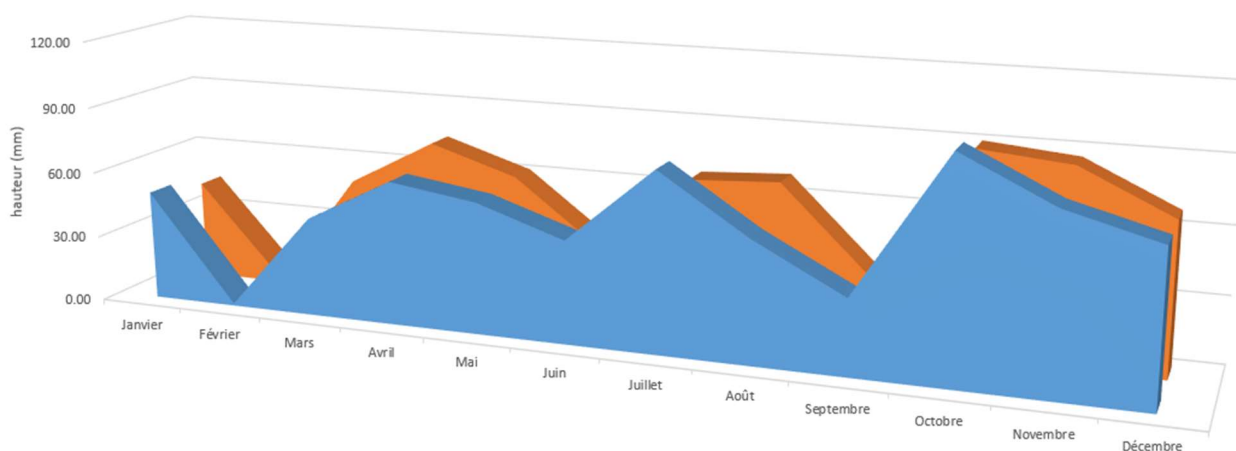
### Cumuls pluvieux annuels sur le Pluvio MF d'Orly (mm/an)



	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
cumul annuel	571	690	634	625	705	586	675
moyenne	641	641	641	641	641	641	641

On note également, sur le graphique ci-dessous, que la répartition mensuelle des pluies est très hétérogène. On distingue en effet 3 périodes pluvieuses (avril, juillet et octobre à décembre) durant lesquelles les pluies ont été abondantes, alors que les autres mois ont été déficitaires en pluie.

### Hauteur de pluie aux pluviomètres de Brétigny et Orly en 2023



	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Pluviométrie à Brétigny	49.70	1.00	44.70	65.00	59.30	46.30	80.50	54.70	33.90	97.90	78.50	67.70
Pluviométrie à Orly	44.50	1.60	52.50	73.50	61.20	31.40	66.80	69.10	30.30	90.10	86.40	67.40

Cette année, nous avons eu deux épisodes pluvieux remarquables :

- le 07 mai, il y a eu un épisode orageux d'une durée de 10h environ avec des cumuls de 26 mm sur Brétigny et 28 mm sur Orly.
- le 02 août, il y a eu un épisode pluvieux d'une durée de 9h environ avec des cumuls de 27 mm sur Brétigny et 34 mm sur Orly.

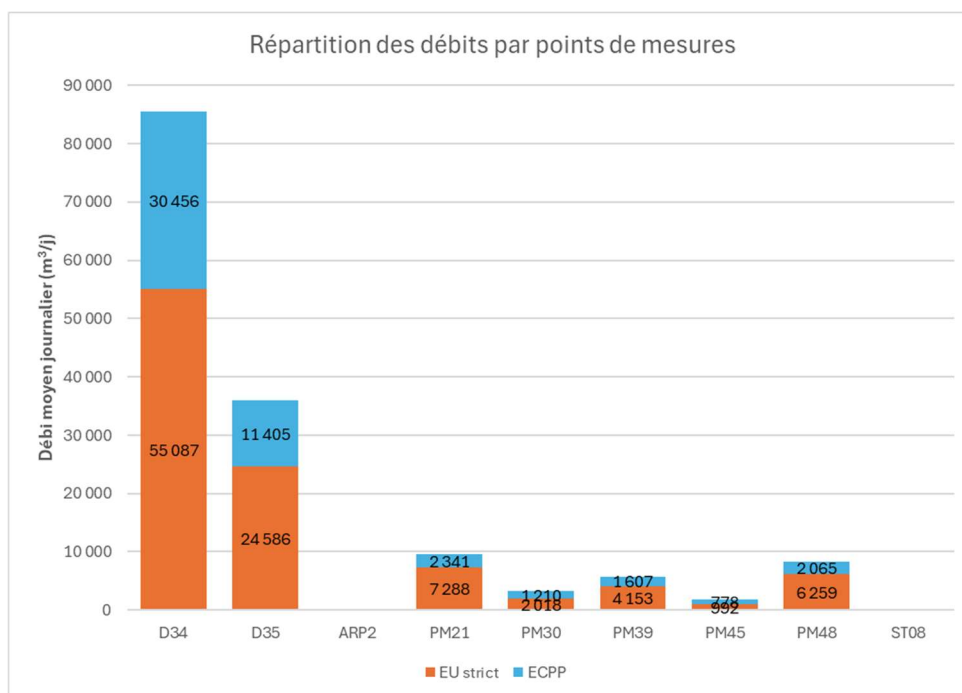
## II- MESURES DE DEBITS DE TEMPS SEC

Les résultats des mesures de débits par temps sec sur l'ensemble des points du réseau sont récapitulés dans le tableau et la figure ci-dessous.

*Résultats des mesures de débit par temps sec par point de mesures*

Point de mesures	Débit EU brute (m <sup>3</sup> /j)	Débit EU strict (m <sup>3</sup> /j)	Débit ECPP (m <sup>3</sup> /j)	Part ECPP (%)
D34	86 711	56 255	30 456	35,12
D35	36 413	25 008	11 405	31,32
PM21	9 635	7 293	2 341	24,30
PM30	3 228	2 018	1 210	37,47
PM39	5 760	4 153	1 607	27,90
PM45	1 774	997	778	43,83
PM48	8 375	6 311	2 065	24,65

30 456 m<sup>3</sup>/j d'ECPP ont été mesurés à la sortie du réseau de transport (D34) soit 35,6 % d'ECPP. Les résultats des mesures de débits par temps sec sont assez cohérents avec les résultats de la campagne de mesures réalisée dans le cadre du schéma directeur (1 mois et demi de mesures en avril-mai 2021 contre 1 an de mesures dans le diagnostic permanent) hormis le point PM 48 dont les valeurs sont très différentes aussi bien en EU strictes qu'en ECPP (plus de 2 fois supérieures à celles du SDA). Les valeurs du SDA sur ce point semblent un peu plus fiables mais tout de même un peu faibles au vu de la taille du bassin versant et en comparaison des autres points de mesures. Ce point de mesure est à contrôler et modifier si nécessaire.

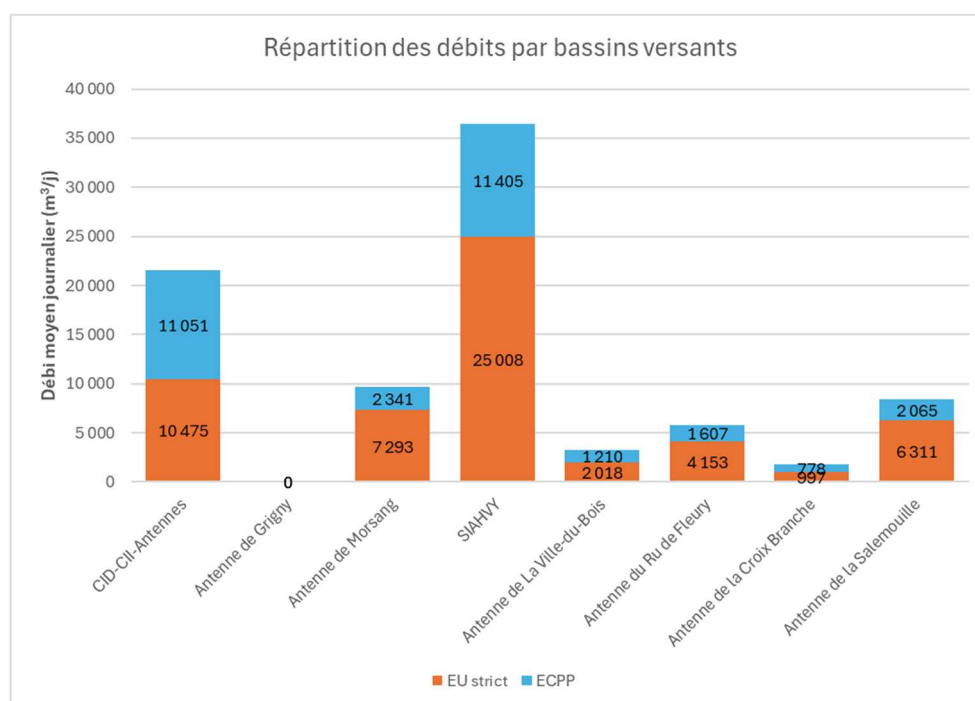


*Répartitions des débits de temps sec par point de mesures*

Les résultats des mesures de débits par temps sec pas bassin versant figure dans le tableau et la figure suivants.

*Résultats des mesures de débit par temps sec par bassin versant*

Bassins versants	Débit EU brute (m <sup>3</sup> /j)	Débit EU strict (m <sup>3</sup> /j)	Débit ECPP (m <sup>3</sup> /j)	Part ECPP par bassin versant (%)	ECPP par bassin/ECCP total (%)
CID-CII-Antennes	21 525	10 475	11 051	51,34	36,28
Antenne de Morsang	9 635	7 293	2 341	24,30	7,69
SIAHVY	36 413	25 008	11 405	31,32	37,45
Antenne de La Ville-du-Bois	3 228	2 018	1 210	37,47	3,97
Antenne du Ru de Fleury	5 760	4 153	1 607	27,90	5,28
Antenne de la Croix Branche	1 774	997	778	43,83	2,55
Antenne de la Sallemouille	8 375	6 311	2 065	24,65	6,78
<b>Total</b>	<b>86 711</b>	<b>56 255</b>	<b>30 456</b>	<b>35,12</b>	<b>100,00</b>



Répartitions des débits de temps sec par bassin versant

Le bassin versant du SIAHVY est celui qui apporte le plus d'ECPP, 37,45 % du total mesuré, suivi du bassin versant CID-CII-Antennes, 36,28 %, du fait de leur taille et du linéaire de réseau très important.

Le bassin versant comportant la part d'ECPP la plus importante est le bassin versant CID-CII-Antennes avec 53,02 % d'ECPP, bassin versant qui comprend les collecteurs de fond de vallée CID et CII plus sensibles aux ECPP, suivi par le bassin versant de l'antenne de la Croix Blanche avec 43,95 % d'ECPP.

### III- MESURES DE DEBITS DE TEMPS DE PLUIE

Les résultats des mesures de débits par temps de pluie sur l'ensemble des points du réseau sont récapitulés dans le tableau ci-dessous.

*Surfaces actives par point de mesures*

Point de mesures	Surface active (Ha)
D34	324
D35	180
PM21	19
PM30	5,5
PM39	8
PM45	6,5
PM48	13

Une surface active de 324 Ha a été mesurée à la sortie du réseau de transport (D34). Les résultats des mesures de débits par temps de pluie sont assez cohérents avec les résultats de la campagne de mesures réalisée dans le cadre du schéma directeur (1 mois et demi de mesures en avril-mai 2021 contre 1 an de mesures dans le diagnostic permanent) hormis les points D34 et D35 dont les surfaces actives sont ici beaucoup plus élevées (plus de 2 fois supérieures à celles du SDA). Les surfaces actives sur ces deux points et en particulier sur le point D34 semblent largement sous estimées dans le SDA. Les résultats du point PM48 sont aussi supérieurs en temps pluie comme en temps sec par rapport au SDA.

Les résultats des mesures de débits par temps de pluie par bassin versant figurent dans le tableau suivant.

*Surfaces actives par bassin versants*

Point de mesures	Surface active (Ha)	SA/total SA (%)
CID-CII-Antennes	93	28,63
Antenne de Grigny		
Antenne de Morsang	19	5,97
SIAHVY	180	55,40
Antenne de La Ville-du-Bois	5,5	1,67
Antenne du Ru de Fleury	8	2,45
Antenne de la Croix Branche	6,5	1,97
Antenne de la Sallemouille	13	3,91
<b>Total</b>	<b>325</b>	

Le bassin versant présentant la plus grande part de surfaces actives est celui du SIAHVY avec 55,40 % de la totalité des surfaces actives (180 Ha) suivi du bassin versant CID-CII-Antennes avec 28,63 % (93 Ha). Ces bassins versants sont en effet les plus grands en taille en particulier celui du SIAHVY.

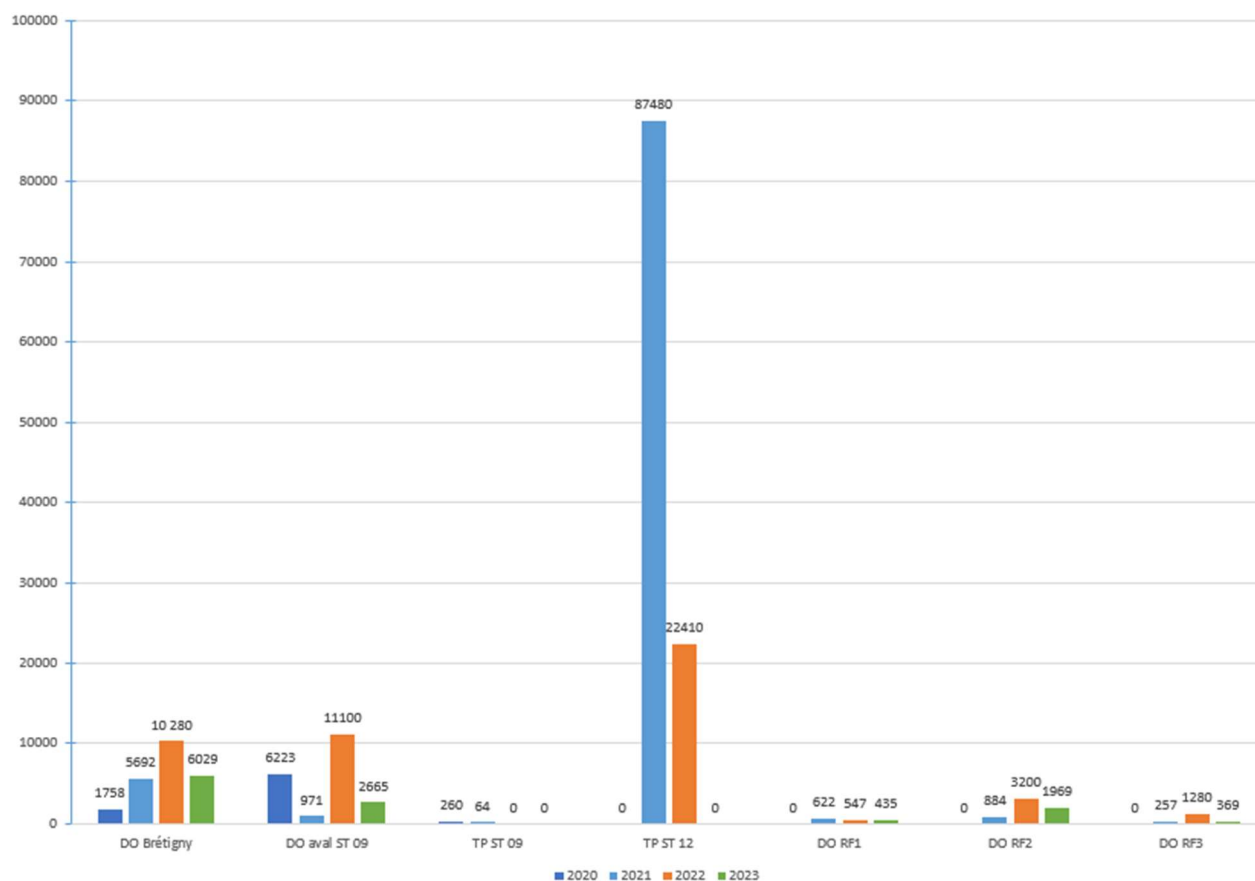
### IV- BILAN DES VOLUMES DEVERSES AU MILIEU NATUREL

Le graphique (1) ci-après présente les volumes annuels mesurés ces 3 dernières années sur les 6 points de déversements au milieu naturel disposant d'une mesure en continu : DO 03, DO 09, DO HB ; DO RF1,2,3, ainsi qu'au niveau de la station anti-crue ST 12.

Le tableau (2) ci-après présente le bilan des déversements mesurés durant l'année 2023 sur les points de déversements au milieu naturel.



### Volume interannuels versés au milieu naturel



L'analyse des résultats d'autosurveillance montre que :

- Aucun déversement n'a été enregistré en temps sec ;
- Aucun déversement n'a été enregistré au niveau du TP de la station anti-crue ST12 ;
- Un seul événement remarquable sur cette année (le 2 août 2023) : le volume déversé durant cet événement représente 33% du volume total déversé sur toute l'année 2023 ;
- Le volume déversé cette année a diminué de 76% par rapport au volume déversé l'année dernière.

**(2) Tableau bilan des déversements de 2020 à 2023.**

Localisation	Nom	Code	point de rejet	Estimation de la charge polluante (kg DBO5/j)	Dispositif de suivi et d'évaluation du débit		2023	2022	2021	2020
Leuville sur orge	Trop plein station de Boll - ST17	DO 01	RD Boëlle de Leuville	> 600	Evaluation du débit déversé à partir du temps de déversement et du débit des pompes	Volume déversé (m3)	Non concerné car déversement impossible (vanne fermée)	Non concerné car déversement impossible (vanne fermée)	Non concerné car déversement impossible (vanne fermée)	Non concerné car déversement impossible (vanne fermée)
						Nombre d'événements (j)				
						Durée Totale (h)				
Leuville sur orge	Trop plein station de Leuville- ST16	DO 02	RD Boëlle de Leuville	> 600	Evaluation du débit déversé à partir du temps de déversement et du débit des pompes	Volume déversé (m3)	Non concerné car déversement impossible (vanne fermée)	Non concerné car déversement impossible (vanne fermée)	Non concerné car déversement impossible (vanne fermée)	Non concerné car déversement impossible (vanne fermée)
						Nombre d'événements (j)				
						Durée Totale (h)				
Brétigny sur Orge	Déversoir d'Orage CII	DO 03	RD Orge	> 600	Mesure de débit en continu	Volume déversé (m3)	6029	10 280	5 510	1753
						Nombre d'événements (j)	8	9	14	9
						Durée Totale (h)	43	74	82	30
Savigny sur Orge	Trop plein station de Savigny - ST12	DO 05	RG Orge	> 600	Evaluation du débit déversé à partir du temps de déversement et du débit des pompes	Volume déversé (m3)	0	22410	87480	0
						Nombre d'événements (j)	0	2	4	0
						Durée Totale (h)	0	30	82	0
Viry-Chatillon	Trop plein station de Camélinat - ST08	DO 08	RG Morte Rivière	> 600	Evaluation du débit déversé à partir du temps de déversement et du débit des pompes	Volume déversé (m3)	Non concerné car déversement impossible (vanne fermée)	Non concerné car déversement impossible (vanne fermée)	Non concerné car déversement impossible (vanne fermée)	Non concerné car déversement impossible (vanne fermée)
						Nombre d'événements (j)				
						Durée Totale (h)				
Viry-Chatillon	Déversoir d'Orage en aval de la station de Haute Borne - ST09	DO 09	RG Morte Rivière	> 600	Mesure de débit en continu	Volume déversé (m3)	2665	11100	711	970
						Nombre d'événements (j)	46	14	42	16
						Durée Totale (h)	97	72	15	56
Viry-Chatillon	Trop plein station de Haute Borne - ST09	DO HB	RD Morte Rivière	> 600	Mesure de débit en continu	Volume déversé (m3)	0	0	0	260
						Nombre d'événements (j)	0	0	0	6
						Durée Totale (h)	0	0	0	7
Saint Michel sur orge	Déversoir d'Orage CII	DO RF3	Réseau EP du RU de Fleury	> 600	Pas de mesure en continu	Volume déversé (m3)	369	1280	257	non mesuré
						Nombre d'événements (j)	3	7	5	non mesuré
						Durée Totale (h)	9	12	7	non mesuré
Saint Michel sur orge	Déversoir d'Orage CII	DO RF2	Réseau EP du RU de Fleury	Entre 120 et 600	Pas de mesure en continu	Volume déversé (m3)	1969	3200	884	non mesuré
						Nombre d'événements (j)	15	13	9	non mesuré
						Durée Totale (h)	32	20	10	non mesuré
Saint Michel sur orge	Déversoir d'Orage CII	DO RF1	Réseau EP du RU de Fleury	Entre 120 et 600	Pas de mesure en continu	Volume déversé (m3)	435	547	622	non mesuré
						Nombre d'événements (j)	5	6	6	non mesuré
						Durée Totale (h)	4	7	8	non mesuré



# **ENTRETIEN GENERAL DES RESEAUX DE COLLECTE**

## MOYENS MIS EN ŒUVRE PAR LE SYNDICAT

Le service est composé de 7 personnes : un encadrant, trois collaborateurs techniques pour la gestion des réseaux et trois collaborateurs techniques et administratifs pour la gestion des enquêtes de conformité qui sont les interlocuteurs directs pour les communes, mais aussi pour les particuliers.

L'assainissement des communes est géré en régie. Pour ce faire, le Syndicat a passé des marchés à bons de commande avec différentes entreprises afin de mener à bien ses missions :

- Curage : SECHE
- Inspections télévisées : SECHE
- Enquêtes de conformité : SNE-QUANTITEC
- Bail pour petites réparations en assainissement : ACCES TP/SN-MGCE/TPE.

En dehors des heures d'ouvertures, le syndicat met en œuvre un service d'astreinte afin de répondre aux urgences émanant des communes ou de particuliers.

## PATRIMOINE

Au 31/12/2023 le Syndicat gère en régie l'assainissement (EU et EP) de 17 communes, la collecte des eaux usées seulement sur 7 communes (la gestion des eaux pluviales étant assurée par les communes directement). Aussi, depuis le 01/07/2023, le Syndicat assure la gestion des réseaux de transport des communes de Forges Les Bains, Limours en Hurepoix et Briis Sous Forges.

Commune	Linéaire EU (ml)	Poste de refoulement EU (exutoire)	Exutoire	Linéaire EP (ml)	Poste de relevage EP (nombre)	Exutoire	Linéaire unitaire (ml)	Exutoire
Boissy Sous Saint Yon	18514	4	Station d'épuration du Moulin Neuf	14163	0	Ru de la Vidange	0	
Fontenay les Briis	13073	5	Station d'épuration de Fontenay les Briis, Charmoise et Arpenty	10034	0	Milieu naturel	0	
Forges les Bains	20958	1	Station d'épuration intercommunale et de Bajolet	10034	0	Milieu naturel	0	
Angervilliers	8956	3	Station d'épuration d'Angervilliers	4842	0	Milieu naturel	0	
Courson Monteloup	4200	3	Station d'épuration de Courson-Monteloup	1300	0	Milieu naturel	0	
Janvry	2830	2	Station d'épuration de Mulleron	4085	0	Milieu naturel	0	
Pecqueuse	2000	1	Station d'épuration de Pecqueuse	2300	0	Milieu naturel	1650	Stations d'épuration de Pecqueuse
La Forêt le Roi	0	0	Stations d'épuration de la Forêt le Roi	0	0	Stations d'épuration de la Forêt le Roi	3502	Stations d'épuration de la Forêt le Roi
Vaugrigneuse	7834	3	Station d'épuration du Moulin Neuf	5500	0	Rémarde	0	
Saint Sulpice	6566	0	Station d'épuration du Moulin Neuf	2900	0	Ru de la Pissotte	0	
Saint Chéron	29126	2	Station d'épuration du Moulin Neuf	15400	0	Orge	0	
Le Val Saint Germain	11386	3	Station d'épuration du Val Saint Germain	5000	0	Rémarde	0	
Sermaise	18124	1	Station d'épuration du Moulin Neuf	6600	0	Orge	0	

Commune	Linéaire EU (ml)	Poste de refoulement EU (exutoire)	Exutoire	Linéaire EP (ml)	Poste de relevage EP (nombre)	Exutoire	Linéaire unitaire (ml)	Exutoire
Breux Jouy	9993	0	Station d'épuration du Moulin Neuf	4700	0	Orge et Rémarde	0	
Saint Maurice Montcouronne	15332	5	Station d'épuration du Moulin Neuf	9200	0	Rémarde	0	
Dourdan	45004	1	Station d'épuration du Moulin Neuf	34300	0	Orge	0	
Roinville Sous Dourdan	12067	0	Station d'épuration du Moulin Neuf	5169	0	Orge	0	
Saint Martin de Bréthencourt	6616	1	Station d'épuration du Moulin Neuf				0	
Sainte Mesme	7224	2	Station d'épuration du Moulin Neuf				0	
Saint-Yon	6210	0	Station d'épuration du Moulin Neuf				0	
Mauchamps	593	0	Station d'épuration du Moulin Neuf				2162	Station d'épuration du Moulin Neuf
Souzy-La-Briche	3174	1	Station d'épuration du Moulin Neuf				30	Station d'épuration du Moulin Neuf
Villeconin	11347	2	Station d'épuration du Moulin Neuf				0	
Saint Cyr Sous Dourdan	10391	3	Station d'épuration du Val Saint Germain				0	
Transport SIAL	17420	1	Station d'épuration de Briis Sous Forges					
<b>Total</b>	<b>288938</b>	<b>44</b>		<b>135527</b>			<b>5152</b>	



Compétence EU uniquement  
 Compétence EU et EP  
 Compétence transport EU uniquement

## EXPLOITATION DES RESEAUX D'EAUX USEES

### I- ELEMENTS CLES DE 2023

**288 km** de réseaux d'eaux usées

5 km de réseaux unitaires

**135 km** de réseaux d'eaux pluviales

**59** désobstructions sur le réseau d'eaux usées et **16** curages préventifs

**2** désobstructions sur le réseau d'eaux pluviales et **33** curages préventifs

**41** interventions pour de petits travaux sur les réseaux d'eaux usées et **28** sur les réseaux d'eaux pluviales

**440 958 € HT** de dépenses d'entretien pour les réseaux d'eaux usées

**112 092 € TTC** de dépenses d'entretien pour les réseaux d'eaux pluviales

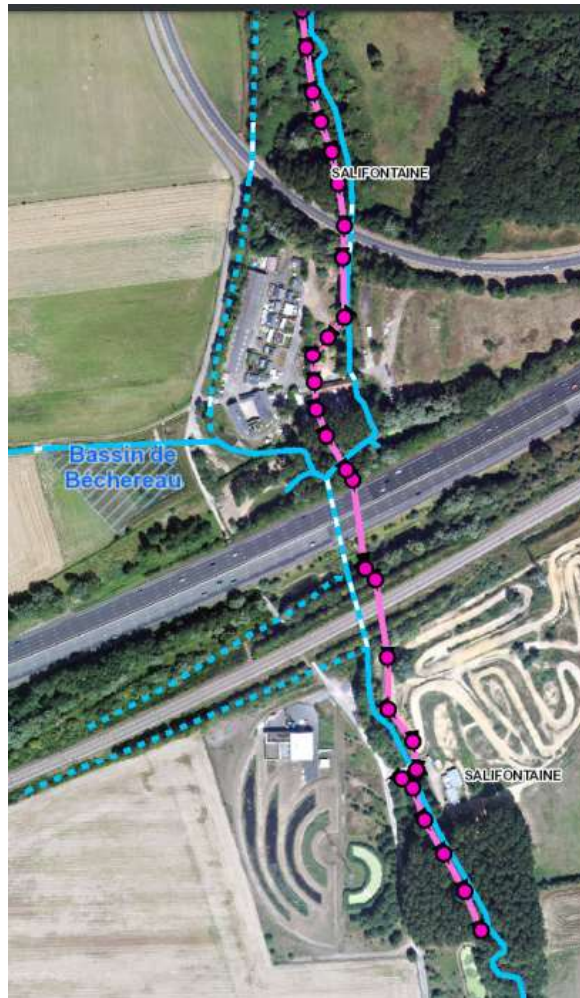
### II- MAINTENANCE DES RESEAUX

Au cours de l'année 2023, à la demande du Syndicat, la société SECHE est intervenue afin de désobstruer, pomper ou encore curer les réseaux.

Tableau récapitulatif des interventions de curage pour 2023					
Interventions	Désobstructions	Hors astreinte	En astreinte	Curage (ml)	Montant
75	59	74	1	4001	283 835 € HT

### III- ZOOM SUR L'OBSTRUCTION DE BRIIS SOUS FORGES

Le collecteur intercommunal de Forges les Bains, Limours et Briis Sous Forges, conduisant les eaux usées de ces trois communes à la station d'épuration du SIAL, a subi une grosse obstruction à partir du 08/10/23.



Ce collecteur possède deux inconvénients majeurs :

- Il est très sensible aux eaux claires parasites météoriques,
- Son accessibilité avant la station d'épuration est quasi impossible (passage en domaine privé ainsi que sous l'autoroute A10 et la LGV (Ligne Grande Vitesse)).

Après enquête, il s'est avéré que le collecteur était bouché par des racines au niveau du talus SNCF. L'accessibilité étant problématique et les racines étant anciennes, les travaux engagés afin de rétablir l'écoulement ont été très importants et ont nécessité la coopération de plusieurs services du Syndicat ainsi que de plusieurs prestataires (ACCES-TP, SECHE, COLAS) et partenaires extérieurs (SNCF, VINCI, camping de Briis Sous Forges...).

Les moyens conventionnels (curage simple) n'ont pas réussi à venir à bout des racines. Le Syndicat a donc dû mettre en place des moyens lourds (pompage de dérivation et robot fraiseur).



Groupe de pompage



Robot fraiseur

L'écoulement a finalement pu être rétabli complètement et le pompage arrêté le 30/11/2023.

L'ensemble de ce chantier a représenté un coût de 300 000 € HT.



## IV- INSPECTIONS TELEVISEES

Dans certaines situations (obstructions répétées, affaissement, arrivée d'eau importante...) où les contrôles de techniciens ne suffisent plus, une visite de l'intérieur du collecteur est indispensable. Elle s'effectue au moyen d'un robot caméra.

Au cours de l'année 2023, le Syndicat a effectué plusieurs ITV sur son territoire.



Interventions	ITV (ml)	Montant
17	2434	36 274 € HT

## V- TESTS A LA FUMEE

L'une des principales raisons de dysfonctionnement des réseaux d'eaux usées est l'arrivée d'eaux claires via des erreurs de branchements en cas de pluies. Ces erreurs peuvent aussi bien relever de l'entité publique (grilles, avaloirs...) que du particulier (gouttières, grilles privées...). Ces apports d'eaux claires provoquent de gros dysfonctionnements avec des débordements des réseaux ou des apports massifs d'eaux aux stations d'épuration qui ne peuvent ensuite tout traiter.

Au cours de l'année 2023, le Syndicat a procédé à des tests à la fumée sur les communes suivantes :

Communes	ml	Observations
Boissy Sous Saint Yon (Ferté Alais, Hallebardière, Pont Cagé, Sablière Jaune)	792	7 anomalies
Saint Cyr Sous Dourdan	1 260	4 anomalies
Sermaise (Mondétour et Blancheface)	3 529	12 anomalies

Ces anomalies sont pour la plupart des mauvais raccordements. Par conséquent toutes ces habitations font ou vont faire l'objet d'une enquête de conformité.

## VI- VISITES NOCTURNES

Les visites nocturnes sont utiles afin de repérer les ECPP dans les réseaux d'eaux usées. Les Eaux Claires Parasites Permanentes sont symptomatiques d'un réseau en mauvais état : des eaux de nappe s'infiltrent par les fissures du réseau endommagé. Afin de repérer ces ECPP, le Syndicat remonte les réseaux d'eaux usées la nuit (quand aucune eau usée n'est censée couler dans les réseaux) afin de repérer les secteurs concernés. Une fois ces secteurs identifiés, des inspections complémentaires (inspections télévisées) sont lancées.

En 2023, le Syndicat a réalisé une visite nocturne sur :

- Le réseau intercommunal entre Limours, Briis-Sous-Forges et Forges-Les-Bains. Un récapitulatif des résultats est fourni en annexe.
- Les hameaux de Machery (Vaugrigneuse) et Rouillon (Dourdan),
- Le hameau de Malassis (Sainte Mesme),
- La commune de Saint-Cyr-Sous-Dourdan.

Un récapitulatif des résultats est fourni en annexe.

## VII- TRAVAUX D'ENTRETIEN

La gestion d'un réseau implique la reprise de certains éléments par de petits travaux. Ainsi dans le cadre de son bail, le groupement ACCES TP/SN MGCE/TPE est intervenu sur le territoire du Syndicat afin d'effectuer des réparations.

Tableau récapitulatif des petits travaux sur les réseaux d'eaux usées en 2023	
Interventions	Montant
41	120 849 € HT

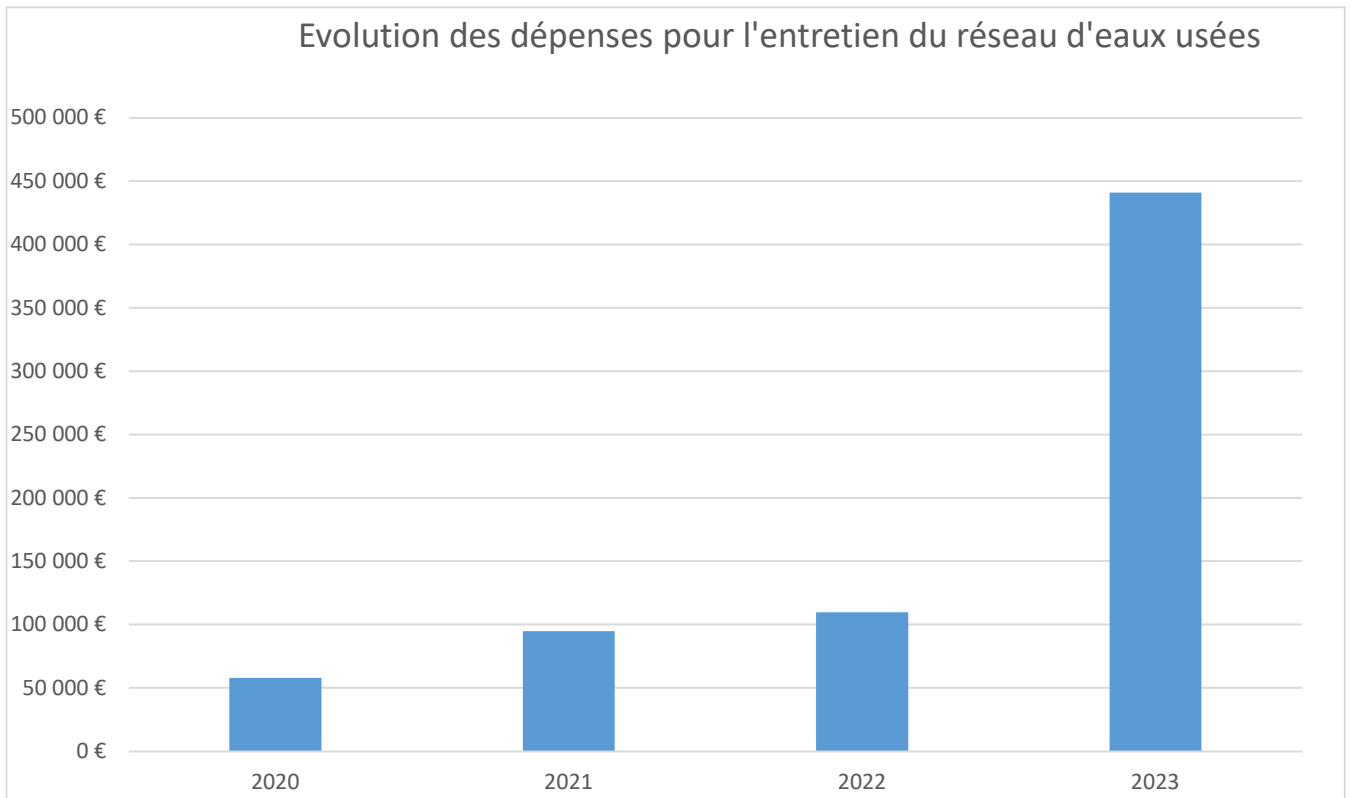
## VIII- CREATIONS DE BRANCHEMENTS

Dans le cadre de constructions neuves, d'extensions ou de réhabilitations de locaux, les usagers peuvent être amenés à créer un branchement sur le réseau d'eaux usées. Quand le cas se présente, les agents du Syndicat se déplacent sur site en compagnie de l'entreprise chargée par ses soins de réaliser les travaux afin de vérifier la faisabilité technique et de réaliser un devis. Une fois effectués, les travaux sont refacturés au riverain via la trésorerie publique.

Tableau récapitulatif des branchements créés sur les réseaux d'eaux usées en 2023	
Interventions	Montant
21	90 831 € HT

## IX- TOTAL DES DEPENSES

L'ensemble des dépenses pour l'année 2023 pour l'exploitation des réseaux d'eaux usées des communes dont la compétence collecte est gérée en régie s'élève à **440 958 € HT** (hors créations de branchements).



Le graphique met clairement en évidence les différentes évolutions de périmètre de la compétence collecte eaux usées ainsi que le renforcement humain du service collecte. Il est noté que, sur l'année 2023, une grosse opération de désobstruction de réseau a eu lieu sur le réseau intercommunal de Briis-Sous-Forges ayant entraîné à lui seul environ 300 000 € HT de dépenses.

## EXPLOITATION DES RESEAUX D'EAUX PLUVIALES

En parallèle de la gestion de la compétence collecte eaux usées, certaines communes ont fait le choix de confier au Syndicat la gestion de leur compétence eaux pluviales.

### I- MAINTENANCE DES RESEAUX

Au cours de l'année 2023, à la demande du Syndicat, la société SECHE est intervenue afin de désobstruer, pomper ou encore curer les réseaux.

Tableau récapitulatif des interventions de curage pour 2023					
Interventions	Désobstructions	Hors astreinte	En astreinte	Curage (ml)	Montant
35	2	34	1	1985	5344 € TTC

### II- INSPECTIONS TELEVISEES

Dans certaines situations (obstructions répétées, affaissement, arrivée d'eau importante...) où les contrôles de techniciens ne suffisent plus, une visite de l'intérieur du collecteur est indispensable. Elle s'effectue au moyen d'un robot caméra.

Tableau récapitulatif des ITV pour 2023		
Intervention	Linéaire d'inspection (ml)	Montant
8	1247,1	18 202 € TTC

### III- TRAVAUX D'ENTRETIEN

La gestion d'un réseau implique la reprise de certains éléments par de petits travaux. Ainsi dans le cadre de son bail, le groupement ACCES TP/SN-MGCE/TPE est intervenu sur le territoire du Syndicat afin d'effectuer des réparations.

Tableau récapitulatif des petits travaux sur les réseaux d'eaux pluviales 2023	
Interventions	Montant
28	88 546 € TTC

### IV- CREATIONS DE BRANCHEMENTS

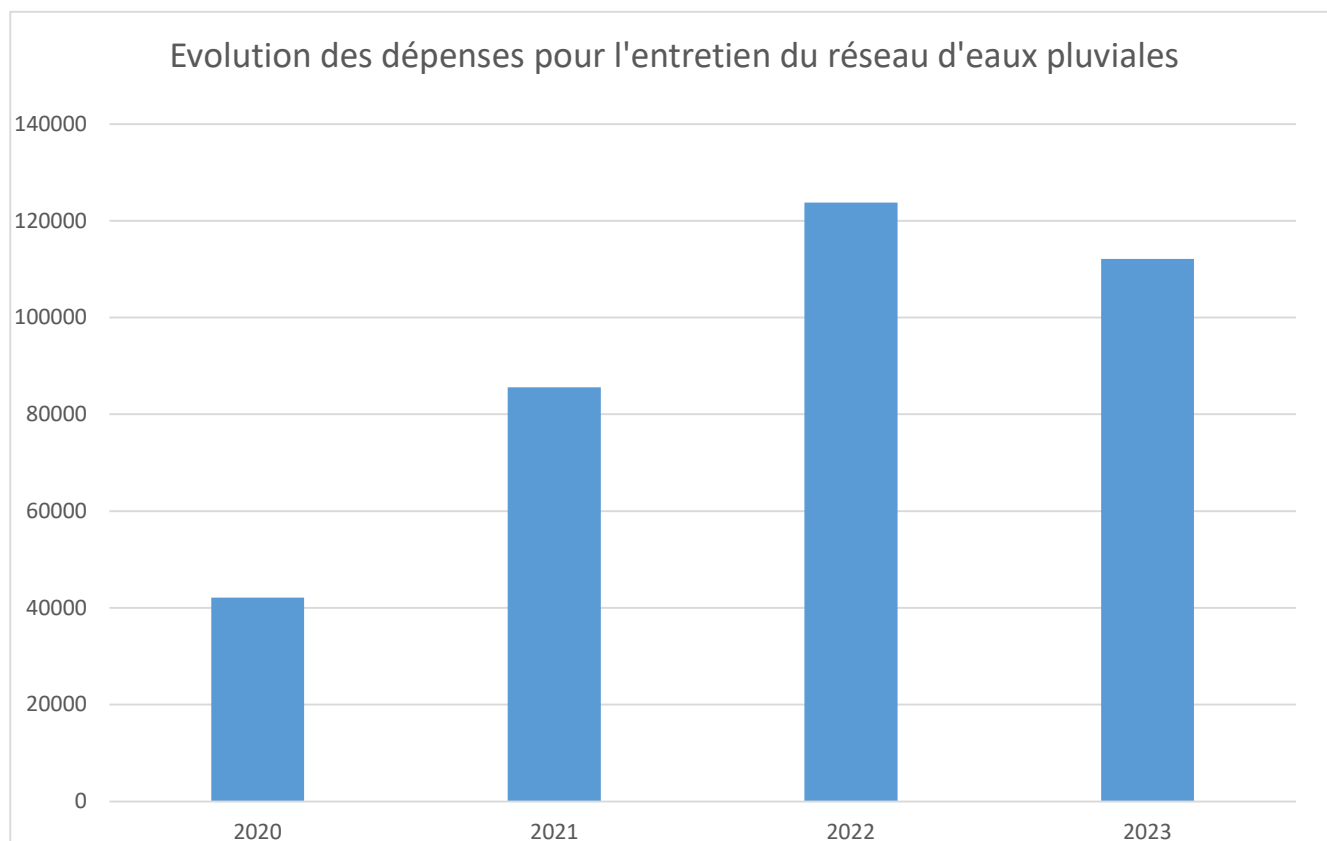
Dans le cadre de travaux neufs, d'extensions ou de réhabilitations de locaux, les usagers peuvent être amenés à créer un branchement sur le réseau d'eaux pluviales en cas d'impossibilité d'infiltration. Quand le cas se présente, les agents du Syndicat se déplacent sur site en compagnie de l'entreprise chargée par ses soins de réaliser les travaux afin de vérifier la faisabilité technique et de réaliser un devis. Une fois effectués, les travaux sont refacturés au riverain via la trésorerie publique.

La création d'un branchement d'eaux pluviales est conditionnée à l'impossibilité d'infiltrer à cause d'une forte imperméabilité des sols. La recherche du 0 rejet et de l'infiltration à la parcelle est en théorie la seule solution possible. Le branchement d'eaux pluviales n'est accordé que sur dérogation.

Tableau récapitulatif des branchements créés sur les réseaux d'eaux pluviales en 2023	
Interventions	Montant
0	0 € TTC

## V- TOTAL DES DEPENSES

L'ensemble des dépenses pour l'année 2023 pour la gestion des réseaux d'eaux pluviales des communes dont la compétence collecte est gérée en régie s'élève à **112 092.38 € TTC** (hors créations de branchements).



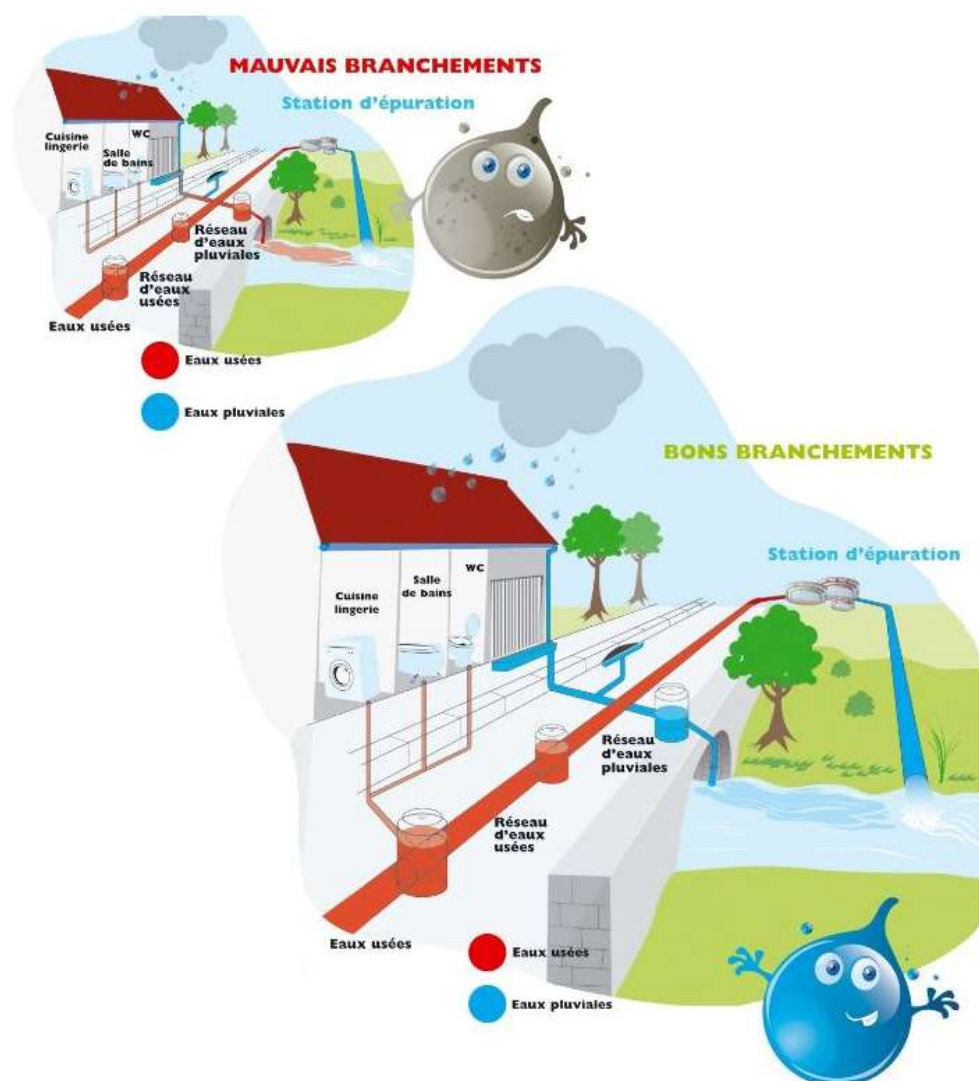
Depuis 2022, les dépenses d'exploitation des réseaux d'eaux pluviales sont à peu près constantes.



# **ENQUETES DE CONFORMITE ET MISE EN CONFORMITE DES BRANCHEMENTS PARTICULIERS**

## ENQUETES PAVILLONNAIRES EN ASSAINISSEMENT COLLECTIF

L'un des principaux objectifs du service assainissement est de réduire les apports d'eaux claires parasites dans le réseau d'eaux usées ainsi que les eaux usées dans le réseau d'eaux pluviales. Outre les travaux de renouvellement du réseau public, il est indispensable d'engager des actions portant sur la conformité assainissement des branchements des particuliers. En effet, les réseaux d'eaux usées ainsi que les stations d'épuration ne sont pas dimensionnés pour recevoir des eaux de pluie. Ainsi ces mauvais branchements entraînent des débordements des réseaux d'eaux usées par temps de pluie ainsi que des rejets directs des stations d'épuration au milieu naturel sans traitement. Les mauvais raccordements d'eaux usées vers les eaux pluviales entraînent eux une pollution directe du milieu naturel puisque des eaux usées sont rejetées sans être traitées.



## I- ENQUETES PROGRAMMEES



Le Syndicat engage depuis **2010** des campagnes de contrôles et accompagne les usagers non-conformes dans la mise en conformité de leurs installations.

Le Syndicat a choisi de mener ces opérations collectives sur :

- les secteurs identifiés par les différents Schémas Directeurs d'Assainissement,
- les secteurs identifiés par les équipes du Syndicat comme générateurs de pollution,
- les habitations situées au droit des opérations de travaux.

Ces opérations ont été réalisées en partenariat avec l'Agence de l'Eau Seine Normandie.

<b>Bilan 2023 des enquêtes de conformité programmées</b>			
<b>Nb d'enquêtes réalisées</b>	<b>Nb de branchements NC</b>	<b>% de non conforme</b>	<b>Nb de mises en conformité</b>
891	169	19 %	253

Ces enquêtes sont financées à hauteur de 50 % par l'Agence de l'Eau Seine Normandie.

Le nombre de mises en conformité est plus important que le nombre de non conforme car il comporte des mises en conformité de riverains contrôlés non conforme en 2023.

L'ensemble des dépenses pour l'année 2023 pour la réalisation des enquêtes programmées s'élève à **115 207.20 € HT**.

## II- ENQUETES DANS LE CADRE DE VENTE

Dans le cadre des ventes de maisons, le Syndicat de l'Orge impose la réalisation systématique d'une enquête de conformité.

<b>Bilan 2023 des enquêtes de conformité pour des ventes</b>			
<b>Nb d'enquêtes réalisées</b>	<b>Nb de branchements NC</b>	<b>% de non conforme</b>	<b>Nb de mises en conformité</b>
269	41	15 %	73

Les enquêtes pour vente sont payées par l'utilisateur.

Le nombre de mises en conformité est plus important que le nombre de non conforme car il comporte des mises en conformité de riverains contrôlés non conforme en 2023.

L'ensemble des dépenses pour l'année 2023 pour la réalisation des enquêtes dans le cadre de vente s'élève à **25 351.20 € HT**.



### III- MISE EN CONFORMITE DES PARTICULIERS

Un dossier de subvention a été déposé auprès de l'Agence de l'Eau pour obtenir des financements pour les usagers dont l'assainissement est non conforme. Ainsi, en signant une convention avec le Syndicat, les riverains peuvent bénéficier d'une subvention allant jusqu'à 4 200 euros pour réaliser leurs travaux de mise en conformité.

Pour bénéficier de cette subvention, les riverains non-conformes doivent signer une convention avec le Syndicat. Ensuite, ils doivent faire venir au minimum 2 entreprises afin d'obtenir 2 devis différents. Ils peuvent alors valider le devis auprès de l'entreprise de leur choix. Une fois les travaux réalisés, ils reprennent contact avec le Syndicat afin d'effectuer la contre-visite. Le cas échéant, un certificat de conformité leur est délivré et la subvention adéquate leur est reversée.

<b>Mise en conformité 2023 via le programme d'aide</b>			
Nombre de conventions signées	Nombre de mises en conformité réalisées	Montant des travaux	Montant des subventions reversées
199	113	433 517 €	343 288 €

Pourtant, certains usagers ne se mettent pas en conformité ou même refusent le rendez-vous. C'est pourquoi l'Assemblée Générale du Syndicat a souhaité mettre en place le quintuplement de la redevance assainissement. Cette procédure, proposée par le Code de la Santé Publique, permet de pénaliser les contrevenants pour les inciter à réaliser les travaux ou à accepter le contrôle de conformité.

En 2023, 7 usagers ont été doublés (quintuplements non encore appliqués) en raison d'une absence de mise en conformité.

## ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

L'assainissement non collectif (ANC) désigne les installations individuelles de traitement des eaux domestiques. Ces dispositifs concernent les habitations qui ne sont pas desservies par un réseau public de collecte des eaux usées et qui doivent en conséquence traiter elles-mêmes leurs eaux usées avant de les rejeter dans le milieu naturel.

Les eaux usées traitées sont constituées des eaux vannes (eaux des toilettes) et des eaux grises (lavabos, cuisine, lave-linge, douche...). Les installations d'ANC doivent permettre le traitement commun de l'ensemble de ces eaux usées.

Contenant les micro-organismes potentiellement pathogènes, matières organiques, matière azotée, phosphorée ou en suspension, ces eaux usées, polluées peuvent être à l'origine de nuisances environnementales et de risques sanitaires significatifs.

L'assainissement non collectif vise donc à prévenir plusieurs types de risques, qu'ils soient sanitaires ou environnementaux.

En 2023, le Syndicat gère la compétence ANC de 51 communes (reprise au 1<sup>er</sup> juillet de la compétence ANC sur les communes de Limours (50 ANC) et Briis-sous-Forges (23 ANC)). Il s'agit des communes dont le Syndicat gère également l'assainissement collectif mais également des communes adhérentes de Cœur Essonne et de Paris-Saclay soit un total d'environ 770 installations.

La reprise des communes de Cœur Essonne, de Paris-Saclay, de Limours et de Briis n'est pas avancée dans la mesure où les deux structures n'ont pas encore fourni les éléments au Syndicat de l'Orge. Par conséquent, seules des enquêtes pour ventes ont été réalisées sur ces territoires en 2023 ainsi que les relances de la campagne de 2022. L'intégration de ces deux agglomérations et de ces 2 communes représente un volume d'environ 450 installations.

<b>Nombre d'habitats en assainissement non collectif recensés (hors CAPS, CDEA, Limours et Briis)</b>	<b>385</b>
<b>Résultats des contrôles diagnostic initial / contrôle périodique</b>	<b>Nombre</b>
Enquêtes lancées en 2023	0
<b>VENTES 2023</b>	<b>18</b>
Conforme	0
Non conforme	18
<b>Conception/réalisation pour un projet neuf ou une réhabilitation 2023</b>	<b>Nombre</b>
Conception	7
Réalisation non conforme	1
Réalisation conforme	2

<b>Résultats des contrôles diagnostic initial / contrôle périodique</b>	<b>Nombre</b>
<b>NON CONTROLES</b>	<b>135</b>
Conformes	58
Non conformes	192

## MISE EN CONFORMITE DES COLLECTIFS

Le Syndicat poursuit depuis plusieurs années son programme d'enquêtes de conformité visant les bâtiments collectifs d'habitation. Ces enquêtes de conformité ont pour but de vérifier la bonne séparativité des eaux usées et des eaux pluviales.

Des contrôles ont été opérés historiquement sur les territoires du Grand Orly Seine Bièvres, de Cœur d'Essonne Agglomération et de la Communauté d'Agglomération Paris-Saclay. La gestion de l'ensemble des dossiers afférents a été transférée aux agglomérations correspondantes.

Ci-dessous sont présentés les résultats des contrôles opérés depuis 2020.

Durant l'année 2023, une campagne d'enquêtes de 9 résidences a été menée sur les communes de Dourdan, Saint Chéron et Boissy sous Saint Yon. Sur les 9 résidences, 5 d'entre elles sont non-conformes.

Des relances sont faites avec peu de retour. Il y a eu également plusieurs tentatives de prise de contact avec les Syndics de copropriété par mail, avec peu de succès.

Toutefois, un bailleur s'est engagé à réaliser les travaux de nombreuses résidences non conformes au cours de l'année 2024.

Programmes	Communes	Adresses Sites	C	NC	%	EU dans EP	EP dans EU	Autre	Intensité de pollution
2020	Dourdan	64	12	52	81%	4	30	18	*
2021	Dourdan	12	1	11	92%	0	4	7	*
	Saint-Chéron	1	0	1	100%	0	1	3	*
2022	Dourdan	7	2	5	71%	0	0	5	*
2023	Dourdan	6	2	4	67%	1	2	2	*
	Boissy sous Saint Yon	2	2	0	0%	0	0	0	
	Saint Chéron	1	0	1	100%	1	0	1	*
<b>Total</b>		<b>93</b>	<b>19</b>	<b>74</b>	<b>73%</b>	<b>6</b>	<b>37</b>	<b>36</b>	

Impact C : conforme NC : non conforme

\* < 10 EH

\*\* 10 < EH < 50

\*\*\* > 50 EH



# **EAUX USEES NON DOMESTIQUES**

## PRINCIPES GENERAUX

La maîtrise des rejets non domestiques entre dans la politique prioritaire du Syndicat concernant la lutte contre les mauvais branchements. Dès 2004, le Syndicat s'est engagé sur la connaissance et la maîtrise des rejets non domestiques.

Pour mettre en place les documents réglementaires que sont les autorisations de déversement des eaux usées non domestiques, le Syndicat applique l'article L.1331-10 du Code de la Santé Publique : « Tout déversement d'eaux usées autres que domestiques dans le réseau public de collecte **doit être préalablement autorisé** par le maire ou le président de l'établissement public compétent en matière de collecte à l'endroit du déversement [...] » et également les prescriptions obligatoires pour les rejets dits « assimilés domestiques » (créées par la Loi Warsmann 2 du 17 mai 2011).

Cette politique s'inscrit dans l'application de :

- la Directive Cadre Européenne (2000/60/CE) qui donne pour objectif l'atteinte du bon état écologique des rivières de France d'ici 2027 ;
- La Directive Cadre Européenne (2006/11/CE) concernant la pollution causée par certaines substances dangereuses.
- Le Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD) du SAGE « Orge-Yvette ».

Il est ainsi rappelé que les résultats attendus de la maîtrise des rejets non domestiques sont multiples :

- une **amélioration de la qualité de l'eau de surface** grâce à la mise en conformité des branchements et aux mesures de pré-traitement mises en place,
- une **optimisation du fonctionnement du système de collecte** grâce à la collecte d'une plus grande partie des eaux usées non additionnées d'eaux parasites,
- une **augmentation des performances du système de traitement** en collectant des eaux usées ayant une qualité plus stable,
- le **renforcement de la fiabilité des ouvrages** grâce à la diminution de la présence de produits pouvant endommager les collecteurs,
- une **pérennisation du devenir des boues** grâce à une meilleure maîtrise de la qualité des eaux usées collectées,
- l'**amélioration de la sécurité des agents** intervenant sur le système d'assainissement grâce à la diminution de la quantité de produits toxiques ou dangereux dans les réseaux d'assainissement.

Les enquêtes de conformité faites auprès des entreprises permettent aussi de caractériser les rejets.

Cela consiste à :

- Vérifier la bonne séparation des eaux usées domestiques, non domestiques et des eaux pluviales,
- Vérifier l'existence et l'entretien des ouvrages de prétraitement spécifiques à chaque activité tels que bacs dégraisseurs (restaurants), séparateurs à hydrocarbures ou débourbeurs (garages), bacs de décantation, fosses de refroidissement (industries),
- Vérifier la gestion des produits et déchets liquides,
- Prévenir les risques accidentels de pollution.

Le Syndicat apporte un appui technique qui va du simple accompagnement à la prise en charge complète du dispositif de mise en conformité (diagnostic, identification des travaux à réaliser, montage du dossier d'aides, délivrance de l'autorisation).

Pour aboutir à la mise en conformité des entreprises, le Syndicat s'appuie sur quatre principes suivants :

- **L'information** : expliquer les enjeux des mises en conformité aux entreprises,
- **L'accompagnement** : expliquer les travaux à réaliser et accompagner les entreprises dans l'obtention d'aides financières auprès de l'Agence de l'Eau,
- **Les relances** : rappeler périodiquement aux entreprises qu'elles sont non conformes,
- **Les pénalités** : l'entreprise non volontaire encourt une pénalité entre 2000€ et 10 000 € pour non-respect des prescriptions techniques et/ou refus de visite. L'entreprise s'astreint également au paiement du quintuplement de la redevance assainissement (loi « climat et résilience » du 22/08/2021 reprise dans la délibération n°2022-44 du 04 octobre 2022). Le Code de la Santé Publique prévoit en plus une pénalité financière de 10 000 € (article L. 1337.2) en cas de non-respect des prescriptions des autorisations de déversement.

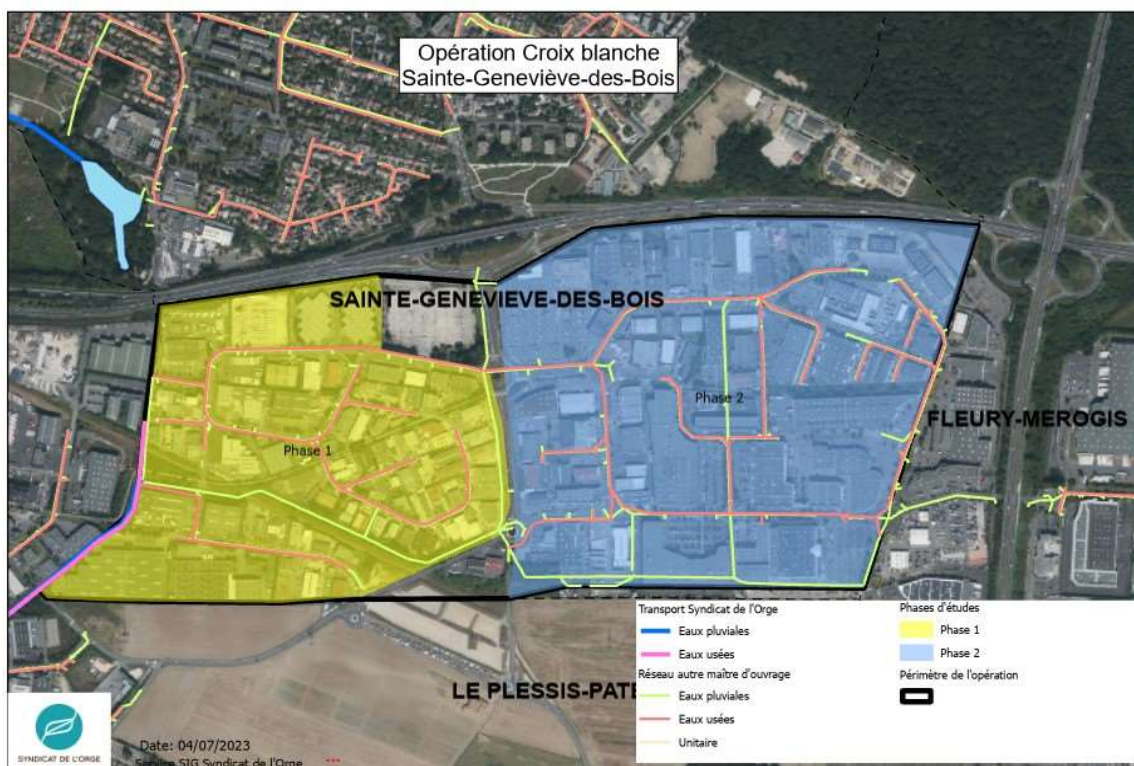
## BILAN DES CONTROLES EUND

Globalement, les contrôles EUND sont financés à hauteur de 50 % par l'Agence de l'Eau Seine Normandie et à hauteur de 25% par le Conseil Départemental de l'Essonne.

### I- ACTIONS LANCEES EN 2023

#### I-1 OPERATION CROIX-BLANCHE A SAINTE-GENEVIEVE-DES-BOIS

La zone d'activités « la Croix-Blanche » située à Sainte-Geneviève-des-Bois (91) est le plus grand parc d'activités et commercial d'Ile-de-France (plus de 700 000 m<sup>2</sup>). Elle est positionnée à l'est de l'opération ZA TechniParc à Saint-Michel-sur-Orge menée en 2019-2020 et est bordée par la Route Nationale 104. Ces dernières années, plusieurs pollutions ont été constatées dans cette zone et l'ensemble du réseau de collecte des eaux usées est raccordé au réseau de transport du Syndicat de l'Orge. Au regard du nombre élevé d'entreprises sur cette zone (250), l'opération est menée en deux phases : une première phase comprenant la zone industrielle (en 2023-2024) et une seconde phase, majoritairement commerciale (en 2025).



Au 31/12/2023, ce sont **55 entreprises** qui ont été diagnostiquées dont :

- 13 entreprises déclarées conformes,
- 42 entreprises déclarées non conformes.

En 2023, 76% des entreprises contrôlées sont non conformes.

### I-2 OPERATION VIRY-CHATILLON

Cette opération concerne la commune de Viry-Châtillon (91).

La collecte des eaux usées est assurée par la communauté Grand Orly Seine Bièvre (EPT 12) ; le transport des eaux usées est assuré par le Syndicat de l'Orge et le traitement des eaux usées est assuré par le Syndicat Interdépartemental pour l'Assainissement de l'Agglomération Parisienne (SIAAP) via la station d'épuration de Valenton.

Les entreprises ciblées concernent principalement des rejets chargés en graisses et en hydrocarbures.

Au 31/12/2023, ce sont **44 entreprises** qui ont été diagnostiquées dont :

- 1 entreprise déclarée conforme,
- 43 entreprises déclarées non conformes.

**En 2023, 98% des entreprises contrôlées sont non conformes.**

### I-3 OPERATION SNCF

Cette opération concerne la réalisation des diagnostics assainissement des 19 gares situées sur le territoire du Syndicat de l'Orge. Une convention entre le Syndicat de l'Orge et SNCF Gares et Connexions a été signée le 28/11/2022 pour réaliser le contrôle assainissement des 19 gares.

Le coût de cette opération est estimé à 25 000 €HT. Elle est financée par l'AESN et le CD91 à hauteur de 8 901 €. Le reste à charge est payé par SNCF Gares et Connexions.

**Au 31/12/2023, 17 gares ont été contrôlées et ont toutes été déclarées non conformes.**

### I-4 LES VENTES

Le diagnostic de l'assainissement est obligatoire lors de la vente d'un bien. Le Syndicat est alors sollicité par l'utilisateur pour réaliser le contrôle de conformité de l'assainissement. Ce contrôle, réalisé dans le cadre d'une vente, est une prestation payante pour l'utilisateur.

**En 2023, 91 enquêtes ont été réalisées. 70 entreprises ont été déclarées non conformes lors du diagnostic initial. 28 entreprises se sont mises en conformité avant la vente, soit 40% des entreprises contrôlées non conformes.**

## **II- SUIVI DES OPERATIONS FINALISEES EN 2023 : OPERATION « GRIGNY 2 »**

L'opération Grigny 2 vise les entreprises dites à risque (restaurants, garages, gros industriels, etc...) de la commune de Grigny. Cette opération poursuit le programme initié en 2021 sur la zone d'activités des Radars. Ce programme a été réalisé sur 2022-2023 et ce sont 32 entreprises qui ont été diagnostiquées pour un coût total de **28 070 € HT** (hors coût d'animation).

	TOTAL
<b>Nb d'entreprises enquêtées</b>	<b>32</b>
<b>Nb initial d'entreprises non conformes</b>	<b>25</b>
<b>Nb d'entreprises mises en conformité au 31/12/23</b>	<b>5</b>

**Au 31/12/2023, 20% des entreprises déclarées initialement non conformes se sont mises en conformité.**

### III- BILAN DES CONFORMITES A FIN 2023

Le Syndicat déploie ses actions sur l'ensemble de son territoire et poursuit sa politique de mise en conformité des branchements des entreprises au travers de nouvelles opérations collectives tout en continuant à suivre et animer les opérations antérieures.

#### III-1 BILAN DES OPERATIONS COLLECTIVES AU 31/12/2023

Ci-dessous un bilan des opérations qui continuent à être suivies.

Année de démarrage de l'opération	2018		2019		2020	2021			2022		2023				Ventes	TOTAL
	BV Orge 2018-2020	OP Lycées	ZA TechniParc	Charroisise/ Arpajonnais	Charroisise/ Arpajonnais	Grigny 1	Amont 2021	ZA Brétigny	Grigny 2	BV Orge 2022-2024	SNCF	Viry 2023	Croix Blanche	Ourdan		
Nb d'entreprises enquêtées	148	13	60	62	82	43	93	54	32	48	17	44	55	10	266	<b>1027</b>
Nb initial d'entreprises non conformes	116	13	37	40	75	37	67	38	25	41	17	43	42	6	200	<b>797</b>
% non conformes initialement	78%	100%	62%	65%	91%	86%	72%	70%	78%	85%	100%	98%	76%	60%	75%	<b>78%</b>
Nb d'entreprises mises en conformité	41	0	25	15	16	11	18	9	5	5	0	1	0	0	62	<b>208</b>
% non conformes au 31/12/2023	51%	100%	20%	40%	72%	60%	53%	54%	63%	75%	100%	95%	76%	60%	52%	<b>57%</b>

#### III-2 ENTREPRISES MISES EN CONFORMITE EN 2023

En 2023, 67 entreprises ont été mises en conformité sur le territoire du Syndicat de l'Orge.

Voir annexe 1.



### III-3 AUTORISATIONS DE DEVERSEMENT DES REJETS D'EAUX USEES NON DOMESTIQUES SIGNÉES EN 2023

17 autorisations de rejet ont été signées en 2023.

Nom de l'entreprise	Activité de l'entreprise	Commune	Date du constat de conformité
LTE Construction	Travaux de gros œuvre	Saint-Michel-sur-Orge	19/01/2023
Label Print	Fabrication d'étiquettes	Dourdan	02/02/2023
Pressing du centre	Pressing	Dourdan	02/02/2023
Ad As Auto Services	Garage automobiles	Roinville-Sous-Dourdan	02/02/2023
Garage All Service	Activité mécanique	Saint-Germain-Lès-Arpajon	16/02/2023
Campus IDF	Distribution carburant	La Norville	16/02/2023
SCI GERONIMO	Location de terrains	Sainte-Geneviève-des-Bois	11/04/2023
ESAT AAPISE	Restauration collective en liaison froide, atelier multi-services, nettoyage et hygiène des locaux	Brétigny-sur-Orge	23/05/2023
ID LOGISTICS SELP GP SUD	Stockage de produits et la préparation de commandes	Plessis-Pâté	23/05/2023
GRAND FRAIS	Vente de produits alimentaires frais	Sainte-Geneviève-des-Bois	15/06/2023
SOCCRAM	Chaufferie	Viry-Châtillon	24/07/2023
AKZO NOBEL	Fabrication de peinture et résine	Dourdan	24/07/2023
SCI ACTIMMO 2	Location de logements	Sainte-Geneviève-des-Bois	31/07/2023
KALHYGE	Blanchisserie	Plessis-Pâté	28/08/2023
GK Techniques	Thermolaquage et stockage de pièces et profilés en aluminium	Forges-Lès-Bains	14/09/2023
SCI BGV GENEVIEVE 1	Société civile immobilière	Sainte-Geneviève-des-Bois	17/11/2023
PEIXOTO FRERES	Achat/Revente d'engins de travaux publics	Boissy-sous-Saint-Yon	14/12/2023

## ZOOM SUR L'AUTOSURVEILLANCE ET LA TARIFICATION SPECIALE

Certains établissements sont soumis lors de la délivrance des arrêtés d'autorisation de déversement à des obligations de résultats en matière de qualité des rejets. Pour vérifier le respect de ces exigences, des entreprises mettent en place un suivi périodique de la qualité de leurs rejets au travers de campagnes d'analyses annuelles, semestrielles ou trimestrielles et parfois même en suivi continu.

7 établissements sont concernés par cette situation :

Etablissement soumis à autosurveillance	Commune
CHR HANSEN	Saint-Germain-lès-Arpajon
COCA COLA	Grigny
KALHYGE (ex RLD2)	Le Plessis Pâté
MAJ ELIS (ex Grenelle Services)	Brétigny-sur-Orge
Eau du Sud Parisien	Viry-Châtillon
DELPHARM	Brétigny-sur-Orge
Hôpital de Bligny	Fontenay-lès-Briis

Pour des raisons d'équité entre les usagers, le Syndicat, depuis 2007, a mis en place une **tarification spéciale** liée aux spécificités des rejets des activités industrielles les plus importantes. Cette tarification permet de prendre en compte la collecte et le traitement d'effluents plus chargés qu'un effluent domestique.

Cette tarification encourage également les entreprises à diminuer la charge polluante rejetée vers les réseaux d'eaux usées en mettant en place des prétraitements ou en réduisant leur consommation d'eau.

Cette tarification est réalisée à partir des données d'autosurveillance transmises par l'établissement tant au niveau qualitatif (coefficient de pollution) que quantitatif (coefficient de rejet), sous réserve de la validation des données par la Collectivité.

**Les redevances non domestiques ont représenté environ 375 000 € HT pour le budget assainissement du Syndicat en 2023 (320 000 € HT pour la part transport et 55 000 € HT pour la part collecte). Environ 40.000 € HT ont été titrés pour le traitement des effluents (station Fontenay-lès-Briis).**



# **ETUDES ET TRAVAUX**

## LES ETUDES

Afin d'appréhender l'état des ouvrages syndicaux, le service Gestion Patrimoniale des Ouvrages d'Assainissement est chargé de mener les études préalables (topographie, inspections télévisées, débitmétrie, recherche d'amiante et HAP, étude géotechnique). Il évalue ensuite les travaux de réhabilitation à mettre en œuvre.

### I- ETUDES SUR RESEAUX DE TRANSPORT

Au cours de l'année 2023, le Syndicat a mené différentes études sur ses réseaux de transport pour un montant de **213 710 € HT**.

Situations	Linéaires	Diamètres	Montants	Détails techniques
SDA du Syndicat de l'Orge bassin de collecte-épuration Seine-Valenton	-	-	59 000 € HT	Phase 4 : COPIL réalisé le 02/02/2023
Dévoisement de l'antenne de Boissy-sous-Saint-Yon – Phase 4	855 ml	Ø250	6 643 € HT	Nouvelle ITV réalisée en 2023 pour travaux à l'été 2024.
Dévoisement de l'antenne d'eaux pluviales du Mort Ru à Juvisy-sur-Orge dans le cadre du T7	40 ml	T130	6 725 € HT	MOE pour la conception d'un siphon sous le TRAM T7 à l'intersection avenue d'Estienne d'Orves – rue Victor Hugo. PRO et DCE finalisés en 2023. Consultation fin 2023 – début 2024 pour travaux en juillet-août 2024.
Remise à niveau du complexe anti-crue P7/Valenton/Achères à Athis-Mons	-	-	23 620 € HT	MOE pour la refonte du complexe anti-crue P7/Valenton/Achères. PRO finalisé et réalisation du permis de construire en 2023. DCE prévu début 2024 pour travaux à réaliser après les travaux du dégrilleur du SIAAP et après les JO.
Réhabilitation du CID secteur Kennedy à Savigny-sur-Orge	750 ml	Ø1800	15 024 € HT	ITV par drone flottant et complément levé topographique réalisés en 2023. A venir : préconisation de travaux
Définition de travaux sur les stations de pompage d'eaux usées ST12 « Savigny » à Savigny-sur-Orge, ST16 « Leuville » à Brétigny-sur-Orge et ST17 « Boll » à Leuville-sur-Orge	-	-	5 304 € HT	MOE pour la définition des travaux sur les stations de pompage ST12, ST16 et ST17. PRO ST12, ST16, ST17 finalisés et DCE ST16 et ST17 réalisés en 2023. A venir ST12 DCE, ST16 et ST17 travaux en 2024
Refonte de la station de pompage d'eaux usées ST09 « Haute-Borne »	-	-	21 576 € HT	MOE pour la définition des travaux sur la station de pompage ST09. DIAG et AVP réalisés en 2023. A venir : PRO et DCE en 2024

Dévoisement du réseau de transport d'eaux usées amont secteur Les Fontaines Bouillantes, bassin du Grillon et bassin des Prés de l'Etang à Dourdan	2 400 ml	Ø300	29 065 € HT	MOE pour la définition des travaux de dévoisement du collecteur. Consultation des bureaux d'études et levé topographique réalisés en 2023
Dévoisement du collecteur de transport dans le Bois des Herbages à Saint-Chéron	2555 ml	Ø500 à abandonner et à remplacer par refoulement/gravitaire Ø400/ Ø500	5 400 € HT	MOE pour la définition des travaux du dévoisement du collecteur de transport en dehors du Bois des Herbages PRO rendu par MOE. DLE en cours A venir : étude zone humide, DCE à finaliser
Dévoisement du collecteur de transport amont dans les secteurs de Sainte-Mesme et Saint-Martin-de-Bréthencourt	2490 ml à dévoyer	Ø200 à abandonner et remplacer par refoulement/gravitaire	41 353 € HT	MOE pour la définition des travaux du dévoisement du collecteur de transport. PRO rendu par MOE. Etude géotechnique G2AVP, étude débitmétrique, ITV, diag amiante Etude Zone Humide, élaboration DLE et DCE en 2024

## II- ETUDES SUR RESEAUX DE COLLECTE

Au cours de l'année 2023, le Syndicat a mené différentes études sur ses réseaux de collecte pour un montant de **162 445 € HT**.

Situations	Linéaires	Diamètres	Montants	Détails techniques
Inspections télévisées des réseaux d'eaux usées du hameau de Machery à Vaugrigneuse	1 506 ml	Ø200	11 623 € HT	Inspections télévisées pour recherche de réseaux à réhabiliter en amont de la reconstruction de la STEP. 1506 ml inspectés.
Inspections télévisées des réseaux d'eaux usées du hameau de Rouillon/Bouc Etourdi à Dourdan/Longvilliers	511 ml	Ø200	7 727 € HT	Inspections télévisées pour recherche de réseaux à réhabiliter en amont de la reconstruction de la STEP. 511 ml et 25 branchements inspectés.
Extension des réseaux d'eaux usées rue des Bleuets et rue de Bonnelles à Pecqueuse	290 ml	Ø200	3 540 € HT	Etudes préalables à l'extension des réseaux d'eaux usées et création de 12 branchements. Levé topographique et diagnostic amiante/HAP dans les enrobés réalisés en 2023.
Réhabilitation du réseau EU du chemin de la Brière à Roinville-sous-Dourdan	325 ml	Ø200	5 650 € HT	Etudes réalisées en 2023 : enquêtes à la parcelle, diag amiante, géotech

Réhabilitation du réseau EU VC4 et hameau de Bellanger à Sermaise	450 ml	Ø200	8 650 € HT	Etudes réalisées en 2023 : enquêtes à la parcelle, diag amiante, géotech
Réhabilitation du réseau EU dans la rue du Sorbier et du Chemin Vert à Pecqueuse	373 ml	Ø200	9 800 € HT	Etudes réalisées en 2023 : enquêtes à la parcelle, diag amiante, géotech
Réhabilitation du réseau EU de la rue des Sablons et du secteur racine (rue Racine, rue Molière, rue Boileau et rue Buffon)	546 ml	Ø200	28 630 € HT	Etudes 2022 : topo, ITV, enquêtes de conformité à la parcelle Etudes 2023 : diag amiante
Réhabilitation des réseaux EU des rues de la Pommeraie, des Richards, de la Vallée et des Sources à Forges-Les-Bains	1 270 ml	Ø200	36 540 € HT	Etudes 2022 : ITV, topo, enquêtes de conformité à la parcelle 2023 : diag amiante, géotech
Réhabilitation des réseaux EU à Dourdan : rue d'Etampes, rue de la Géole, rue de la Haute Foulerie, rue des Fosses du Château, Rue de l'Abbé Gérard, rue Heroux, rue de la Juine, rue du Chariot, rue de l'Orge, de de la Prédecelle, rue de la Louette, rue Lebrun, rue Beaulieu	1 675 ml	Ø200	50 285 € HT	Etudes 2023 : ITV, topo, enquêtes de conformité à la parcelle

### III- ETUDES SUR STATIONS D'EPURATION

Au cours de l'année 2023, le Syndicat a mené différentes études sur ses stations d'épuration pour un montant de **26 561 € HT**.

Situations	Montants	Détails techniques
Reconstruction de la station d'épuration de Machery à Vaugrigneuse	13 101 € HT	AVP finalisé et réalisation d'essais de perméabilité pour une potentielle zone d'infiltration des eaux traitées en 2023.
Reconstruction de la station d'épuration de Rouillon/Bouc Etourdi à Dourdan/Longvilliers	13 460 € HT	AVP finalisé et réalisation d'une étude de fonctionnalité de zone humide en 2023.

## LES TRAVAUX

### I- TRAVAUX SUR RESEAUX DE TRANSPORT

Au cours de l'année 2023, plusieurs chantiers syndicaux se sont déroulés sous maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre syndicale pour un montant de **3 745 850 € HT**.

Situation	Linéaire	Diamètre	Montant total de l'opération	Détail technique
Réhabilitation du CID secteur Résidence des Coteaux à Athis-Mons	710 ml	Dalot H 1,8 m x L 2 m	7 330 000 € HT (dont 3 392 000 € HT en 2023)	<p>Fin des travaux commencés en avril 2022 : Tubage du collecteur par coques PRV Ø1720 extérieure et injection de coulis pour combler le vide annulaire.</p> <p>Réhabilitation du siphon par béton projeté armé.</p> <p>Démontage de la station de pompage provisoire.</p>
Réhabilitation du CII rue Georges Deniau/Résidence Piard à Dourdan	630 ml	Ø350	353 850 € HT	<p>Gainage structurant du collecteur de transport Ø350 en béton sur 630 ml.</p> <p>Remplacement de tous les branchements en amiante ciment par du polypropylène SN16 Ø160 sous domaine public rue Georges Deniau soit 21 branchements dont le remplacement de toutes les boîtes de branchement.</p> <p>Création de 3 nouveaux branchements polypropylène SN16 Ø160 rue Georges Deniau. Réhabilitation de tous les regards de visite (23).</p>

## Zoom sur la réhabilitation du collecteur de transport rue Georges Deniau/résidence Piard à Dourdan

Ce collecteur de transport de fond de vallée permet de collecter l'ensemble des eaux usées des communes de Saint-Martin-de-Bréthencourt, Sainte-Mesme et Dourdan.

La partie de ce collecteur située rue Georges Deniau et dans la propriété de M. Piard présentait des défauts d'étanchéité avec infiltration de racines et l'ensemble des branchements de la rue Georges Deniau était en mauvais état (casses, etc.). La réhabilitation de cette partie de collecteur était prévue au Schéma Directeur d'Assainissement Orge/Renarde.



Les travaux réalisés de mai à juillet 2023 par le groupement SADE/SN MGCE ont consisté à :

- Gainer 630 ml de réseaux Ø350 en béton ;
- Réhabiliter 23 regards de visite ;
- Remplacer 21 branchements en amiante ciment par du polypropylène SN 16 Ø160 ;
- Créer 3 nouveaux branchements en polypropylène SN16 Ø160.

**Coût des travaux**  
**353 850 € HT**

**Financements**  
**Syndicat de l'Orge 35 %**  
**AESN 40 %**  
**CD 91 25 %**



## II- TRAVAUX SUR RESEAUX DE COLLECTE

Au cours de l'année 2023, plusieurs chantiers syndicaux se sont déroulés sur réseaux de collecte sous maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre syndicale pour un montant de **1 192 000 € HT**.

Situations	Linéaires	Diamètres	Montants	Détails techniques
Réhabilitation des réseaux d'eaux usées de la rue des Sablons et du secteur Racine (Rue Racine, rue Boileau, rue Molière, rue Buffon) à Boissy-Sous-Saint-Yon	546 ml	Ø200	475 000 € HT	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <b>Secteur Racine :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Chemisage continu de 253 ml de collecteur EU Ø200 ;</li> <li>• Création de 40 boîtes de branchement ;</li> <li>• Réhabilitation par l'intérieur de 12 regards de visites ;</li> <li>• Remplacement de 25 branchements ;</li> <li>• Réouverture de 7 regards borgnes ;</li> <li>• Création d'un regard de visite.</li> </ul> </li> <li>➤ <b>Rue des Sablons</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Remplacement en tranchée d'un tronçon de 56 ml en amiante-ciment par un collecteur d'eaux usées en diamètre 200 mm en polypropylène ;</li> <li>• Chemisage continu de 237 ml de collecteur EU Ø200 ;</li> <li>• Création d'une boîte de branchement ;</li> <li>• Réhabilitation par l'intérieur de 9 regards de visites ;</li> <li>• Remplacement de 21 branchements.</li> </ul> </li> </ul>
Réhabilitation des réseaux EU des rues des Boucheries, de l'Étang, du Boulevard Zola et Dunant à Dourdan	125 ml 325 ml	Ø400 Ø200	521 000 € HT	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <b>Rue des Boucheries :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Chemisage continu de 120 ml de collecteur EU Ø400 ;</li> <li>• Réhabilitation de 6 regards de visite ;</li> <li>• Remplacement de 5 ml de collecteur EU Ø400 ;</li> <li>• Remplacement de 13 branchements.</li> </ul> </li> <li>➤ <b>Rue Dunant :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Remplacement de 4 regards de visite ;</li> <li>• Création d'un regard de visite ;</li> <li>• Remplacement de 123 ml de collecteur EU Ø200 ;</li> <li>• Remplacement de 11 branchements.</li> </ul> </li> <li>➤ <b>Boulevard Zola et rue de l'Étang :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Chemisage continu de 133 ml de collecteur EU Ø200 ;</li> <li>• Réhabilitation de 12 regards de visite ;</li> <li>• Remplacement de 69 ml de collecteur EU Ø200 ;</li> <li>• Remplacement de 22 branchements.</li> </ul> </li> </ul>

Réhabilitation des réseaux EU des rues Boursier et des Ecoles à Saint-Chéron	196 ml	Ø200	196 000 € HT	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <b>Rue Céleste Boursier :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Chemisage continu de 126 ml de collecteur EU Ø200 ;</li> <li>• Réhabilitation de 6 regards de visite ;</li> <li>• Création d'un regard de visite ;</li> <li>• Remplacement de 26 ml de collecteur EU Ø200 ;</li> <li>• Remplacement de 21 branchements.</li> </ul> </li>   <li>➤ <b>Rue des Ecoles :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Chemisage continu de 46 ml de collecteur EU Ø200 ;</li> <li>• Réhabilitation de 2 regards de visite ;</li> <li>• Chemisage continu de 3 branchements.</li> </ul> </li> </ul>
--	--------	------	--------------	--

## Zoom sur la réhabilitation du réseau d'eaux usées des rues Céleste Boursier et des Ecoles à Saint-Chéron

Le schéma directeur Orge & Renarde réalisé en 2012 a identifié plusieurs secteurs de Saint-Chéron dont les réseaux d'eaux usées nécessitent des réhabilitations. C'est notamment le cas des rues des Ecoles et Céleste Boursier.

Les analyses ITV ont confirmé que les collecteurs et branchements de ces rues étaient en mauvais état avec notamment :

- Des effondrements partiels ;
- Des perforations et épaufrures ;
- Des manchettes en feutres défectueuses perturbant le bon écoulement des effluents ;
- De nombreux déboîtements et décentrages d'éléments de canalisation.

Les travaux ont été réalisés par les entreprises GAIA TP et REHACANA entre juillet et octobre 2023. Ils ont consisté à :

### ➤ Rue Céleste Boursier :

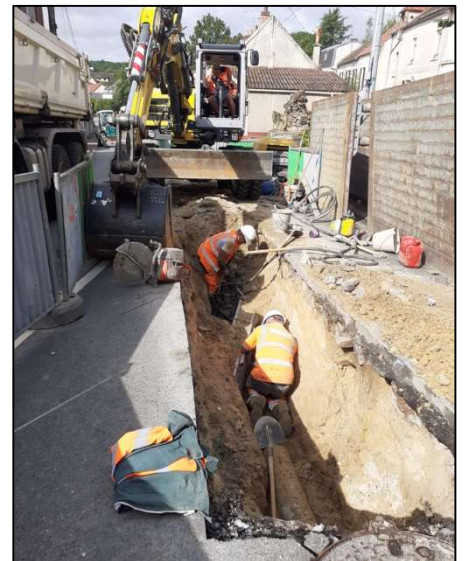
- Chemisage continu de 126 ml de collecteur EU Ø200 ;
- Réhabilitation de 6 regards de visite ;
- Création d'un regard de visite ;
- Remplacement de 26 ml de collecteur EU Ø200 ;
- Remplacement de 21 branchements.

### ➤ Rue des Ecoles :

- Chemisage continu de 46 ml de collecteur EU Ø200 ;
- Réhabilitation de 2 regards de visite ;
- Chemisage continu de 3 branchements.

**Coût des travaux**  
**196 000 € HT**

**Financements**  
**AESN 35 %**  
**CD91 15 %**  
**Syndicat : 50 %**



### III- TRAVAUX SUR STATIONS D'ÉPURATION

Au cours de l'année 2023, plusieurs chantiers syndicaux se sont déroulés sur réseaux de collecte sous maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre syndicale pour un montant de **1 365 000 € HT**.

Situation	Montant total de l'opération	Détail technique
Reconstruction des deux stations d'épuration de la Forêt-le-Roi	1 561 000 € HT (dont 1 365 000 € HT en 2023)	Fin des travaux commencés en 2022 : Création de deux nouvelles stations d'épuration type filtres plantés de roseaux de 255 EH et 545 EH avec bassins d'orage en tête de stations et zone d'infiltration comme exutoires.

### IV- BILAN D'AVANCEMENT GLOBAL DES REHABILITATIONS DES RESEAUX DE TRANSPORT

Bassin de collecte-épuration	Type de réseau	Linéaire total (km)	Travaux réalisés (km)	% linéaire réalisé	Travaux à l'étude (km)	% linéaire à l'étude	Reste à étudier (km)	% Restant à étudier
Seine Valenton	CID	16,1	7,6	47,3%	1,3	8,1%	7,2	44,6%
	CII	24,6	13,9	56,5%	0,0	0,0%	10,7	43,5%
	Antennes	53,7	48,3	89,9%	0,9	1,7%	4,5	8,4%
	Total	94,4	69,8	74,0%	2,2	2,4%	22,4	23,7%
Moulin Neuf - Ollainville	Collecteurs Orge-Rémarde-Renarde	53,4	8,7	16,3%	7,9	14,8%	36,8	68,9%
	Antennes	9,0	6,9	76,4%	0,9	9,6%	1,3	14,0%
	Total	62,4	15,6	25,0%	8,8	14,0%	38,1	61,0%
Val Saint-Cyr	Collecteur du Val Saint-Cyr	3,8	1,9	50,0%	0,0	0,0%	1,9	50,0%
<b>Total</b>		<b>160,6</b>	<b>87,3</b>	<b>54,4%</b>	<b>11,0</b>	<b>6,8%</b>	<b>62,3</b>	<b>38,8%</b>



# **AIDES AUX COLLECTIVITES**

## INSTRUCTION DES PERMIS DE CONSTRUIRE

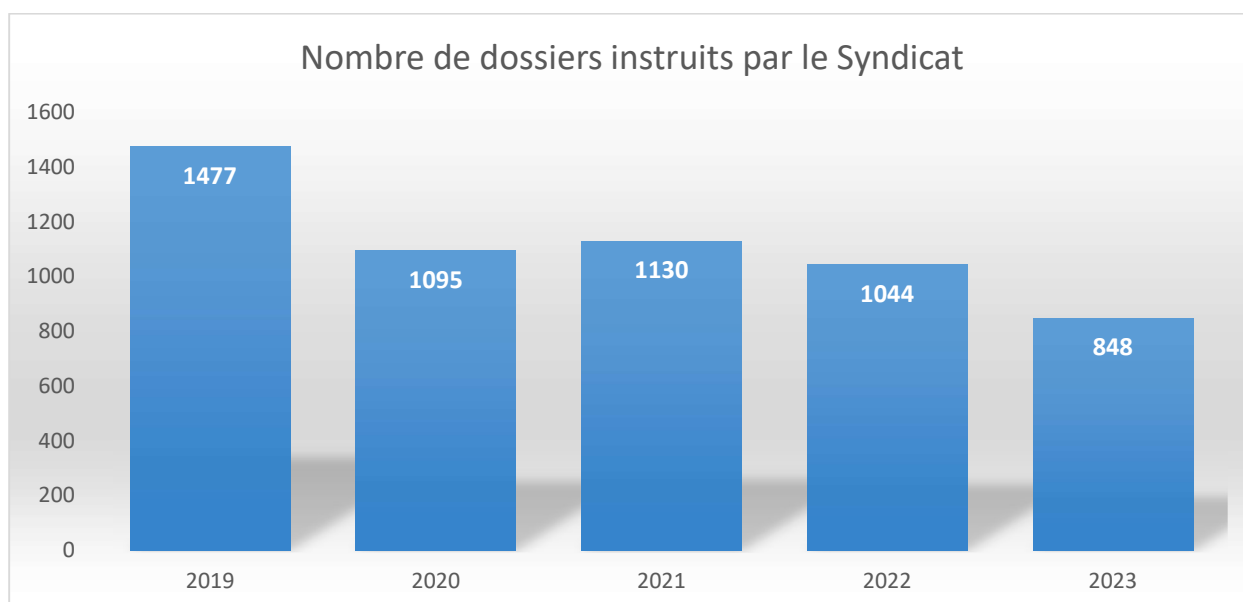
Le Syndicat est sollicité par les communes afin de donner un avis sur les autorisations d'urbanisme. Il peut ainsi émettre des prescriptions spéciales pour la gestion des eaux pluviales et la lutte contre les inondations.

C'est donc à travers les dossiers de permis de construire, les permis d'aménager et autres autorisations individuelles reçus pour instruction que le Syndicat peut alerter les communes et les pétitionnaires sur les risques inondations et la vulnérabilité des secteurs exposés.

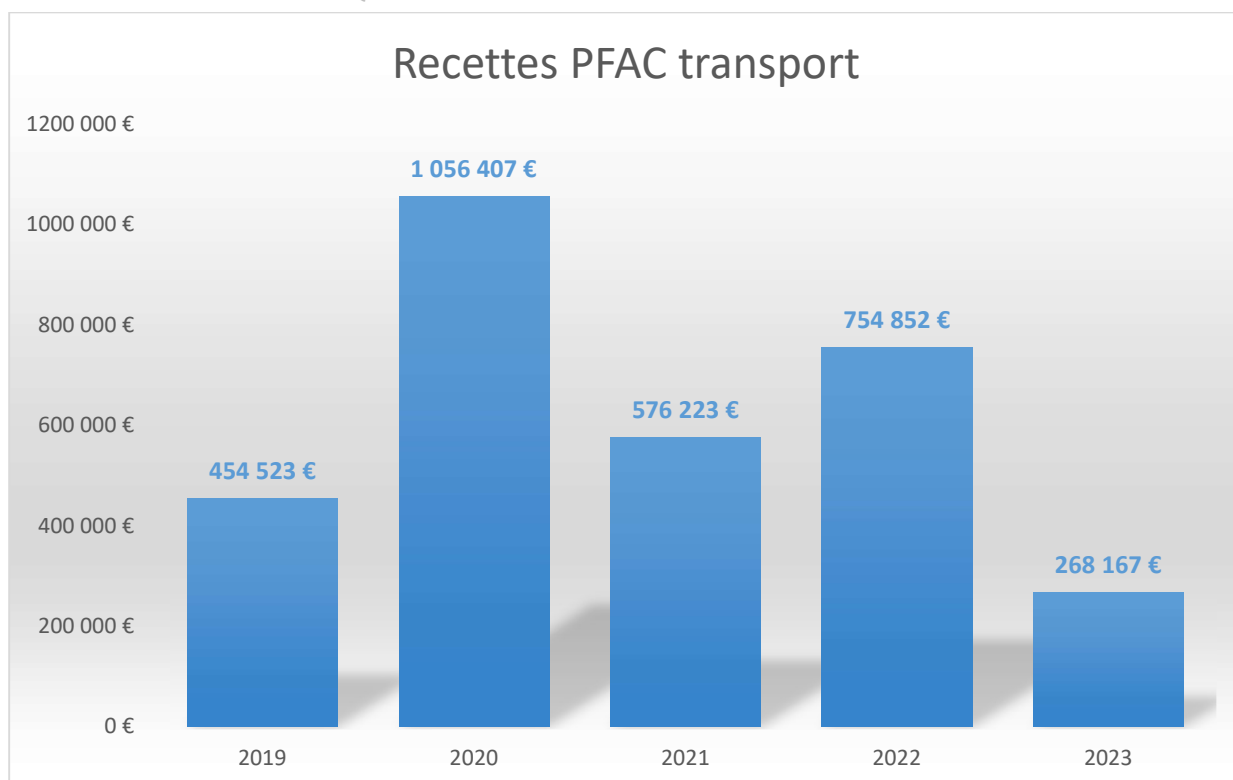
De plus, afin de limiter les eaux de ruissellement, le Syndicat s'assure du respect des prescriptions du règlement d'assainissement et notamment de la règle du « zéro rejet », en matière de gestion des eaux pluviales. A cette occasion, il participe à la promotion et au développement des techniques alternatives de gestion des eaux pluviales.

Outre ces missions, le Syndicat calcule la Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif, dite PFAC, qu'il perçoit en fonction de la surface de plancher du projet.

**En 2023, le Syndicat a reçu 848 dossiers pour instruction et a perçu 268 167 € de PFAC.**



Année	Montants titrés	Dont Cœur Essonne	Dont CAPS	Recette PFAC propre	Nombre de titres
2021	734 571,63 €	311 502,24 €		423 069,39 €	155
2022	754 892,21 €	629 344,27 €		125 547,94 €	54
2023	268 167,99 €	106 875,53 €	41 830,00 €	161 292,46 €	45



\*Les recettes indiquées peuvent correspondre à la PFAC des permis des années antérieures et au reversement des EPCI.

En 2023, la recette PFAC globale a fortement diminuée par rapport à 2022 ; cependant, la recette PFAC propre au Syndicat est en progression d'environ 28% par rapport à l'année précédente.

Communes	Nb dossiers	Montant de la part de PFAC collecte	Montant de la part de PFAC transport
Angervilliers	16	8 060,49 €	5 132,40 €
Boissy sous Saint Yon	21	8 143,21 €	33 511,16 €
Breux Jouy	29	5 910,74 €	3 761,38 €
Courson Monteloup	8	4 710,13 €	3 000,80 €
Dourdan	50	390 715,15 €	248 635,00 €
Fontenay les Briis	19	35 099,32 €	22 335,94 €
Forges les Bains	83	59 499,94 €	38 623,42 €
Janvry	5	1 448,54 €	921,80 €
La Foret le Roi	5	1 195,09 €	760,51 €
Le Val Saint Germain	27	10 032,49 €	6 384,31 €
Mauchamps	9	228 575,10 €	145 456,88 €
Pecqueuse	3	4 181,56 €	2 660,99 €
Roinville sous Dourdan	14	10 189,68 €	6 484,03 €
Saint Chéron	93	147 885,88 €	92 302,24 €
Saint Cyr sous Dourdan	12	6 494,89 €	4 133,12 €
Saint Maurice Montcouronne	22	6 552,51 €	9 207,85 €
Saint Sulpice de favières	5	2 019,57 €	1 285,18 €
Saint yon	12	10 963,14 €	6 976,55 €
Sainte Mesme	4	5 876,85 €	3 739,81 €
Sermaise	25	12 117,94 €	7 708,42 €
Souzy la Briche	2	- €	- €
Vaugrigneuse	61	49 165,55 €	31 287,17 €
Villeconin	8	3 148,83 €	3 965,33 €
<b>Total général</b>	<b>583</b>	<b>1 011 986,60 €</b>	<b>678 274,29 €</b>

**Répartition des PFAC demandées en 2023 sur les communes à compétence collecte**

## POUR UNE GESTION A LA SOURCE DES EAUX PLUVIALES : CONSEILS AUX COLLECTIVITES ET AUX AMENAGEURS

Les porteurs de projets, qu'ils soient des collectivités ou des aménageurs privés, peuvent consulter le Syndicat de l'Orge en amont du dépôt de permis afin d'obtenir des conseils sur leur conception des espaces de gestion des eaux pluviales.

Cet accompagnement technique permet de faciliter l'instruction des futurs permis. Des réunions de travail sont organisées avec le porteur de projet et leurs bureaux d'études afin d'orienter les solutions de gestion des eaux pluviales qui favorisent leur infiltration.

Le Syndicat a été sollicité par les mairies de Dourdan et de Sermaise et par un propriétaire privé à Janvry. Pour exemple, le Syndicat a accompagné le pétitionnaire et la mairie de Dourdan lors d'une visite sur la parcelle d'un futur magasin de bricolage afin de donner des solutions pour gérer les eaux pluviales à la parcelle.

Afin d'assoir cette démarche d'accompagnement et de répondre aux objectifs de qualité des eaux et de réduction des inondations sur l'ensemble de son territoire, le Syndicat de l'Orge a alors mis en place une animation autour de la gestion des eaux de pluie sur les 65 communes du bassin versant. Cette animation fait l'objet d'un poste spécifique financé en partie par l'Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN) pour 2023 et 2024.

L'animatrice « eaux pluviales » a pour missions principales :

- L'assistance au montage et dépôt de dossiers de demandes de subventions auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie pour les aménagements intégrant de la déconnexion des réseaux d'eaux pluviales pour les communes, les intercommunalités, les particuliers et les aménageurs privés,
- La mise en place d'une stratégie pour prioriser les secteurs à déconnecter des réseaux d'eaux pluviales,
- Le conseil auprès des aménageurs, élus et particuliers sur leur projet le plus amont possible, afin d'intégrer la gestion des eaux pluviales à la source,
- La sensibilisation et la formation des partenaires territoriaux, notamment les agents des services techniques de collectivités (urbanisme, assainissement, espaces verts, voirie...).

L'année 2023 est donc l'année de la mise en place de cette animation avec plusieurs faits marquants :

- Démarrage d'une cartographie localisant les secteurs problématiques dus au rejet des eaux pluviales,
- Accompagnement de 14 projets (publics et privés) pour obtenir les aides de l'AESN. Sur ces 14 projets, 2 projets de déconnexion et de désimperméabilisation des cours d'écoles à Brétigny sur Orge et Sainte Geneviève des Bois (travaux débutés) ont obtenu des aides de l'Agence de l'eau (au total environ 260 000 €),
- Rencontres de 9 communes pour expliquer l'accompagnement de l'animatrice « eaux pluviales » et les critères des aides de l'Agence de l'eau, après envoi de courriers à toutes les communes,
- Rencontres de 3 agglomérations afin de mettre en place une collaboration sur la déconnexion des eaux pluviales (CPS, CDEA et EPT GOSB). Exemple de collaboration : réalisation d'ateliers de sensibilisation sur la gestion à la source des eaux pluviales pour les agents techniques de Cœur Essonne Agglomération,
- Organisation et animation en partenariat avec le SIAHVY, le SMBVB, l'association ESPACES et l'AESN d'un webinar « *Valoriser les eaux de pluie dans les opérations de résidentialisation* » à destination des bailleurs d'Ile-de-France avec plus de 70 participants,
- Organisation et animation d'un atelier de sensibilisation sur la gestion à la source des eaux pluviales pour 18 agents de l'assainissement du Syndicat.



Aussi, le Syndicat a poursuivi en 2023 sa mission en tant qu'assistant à maîtrise d'ouvrage sur la gestion des eaux pluviales, le paysage et la biodiversité auprès de la SPL Air 217 pour la requalification de la Base Aérienne 217 à Brétigny-sur-Orge et le Plessis-Pâté. Le Syndicat a accompagné la SPL Air 217 dans la mise à jour du schéma de gestion des eaux pluviales de la Base 217 qui a pour principal objectif de déconnecter le réseau d'eaux pluviales de la Base.

Pour la vallée de l'Orge, la déconnexion des réseaux de la Base 217 est une avancée considérable car cela permettra de :

- Réduire les débordements et la pollution de la rivière dus aux rejets directs des eaux pluviales : **32 ha** imperméables seront déconnectés, soit environ 17 800 m<sup>3</sup> pour un gros orage - 55 mm en 4h- qui n'iront plus directement dans le réseau et dans le Bassin d'orage « Mermoz » à Brétigny qui se déverse dans le Blutin canalisé (affluent de l'Orge),
- Alimenter totalement la nappe via l'infiltration des eaux pluviales en tête du bassin versant et donc améliorer le cycle de l'eau naturel sur l'ensemble de la Base 217.

Le Syndicat s'est impliqué dans cette étude non seulement dans son suivi mais aussi dans la recherche de la source du Blutin. Cette recherche s'est réalisée via des investigations dans les archives et dans les réseaux d'eaux pluviales en partenariat avec Cœur d'Essonne Agglomération. Cela permettra de mettre en place un suivi de l'influence de la déconnexion du réseau d'eaux pluviales sur le Blutin.

En parallèle, Le Syndicat a aussi suivi l'élaboration du plan pluriannuel de gestion des sites en tenant compte de la biodiversité et de la gestion des eaux pluviales à ciel ouvert de la Base 217, autrement appelé « Stratégie de conduite du vivant ». La mise en œuvre de ce plan de gestion des sites démarrera en 2024 pour une durée de 8 ans avec une mise à jour prévue à mi-parcours.



# **ASPECTS FINANCIERS**

## RESULTAT DE L'EXERCICE 2023

FONCTIONNEMENT	
Dépenses de fonctionnement	29 931 344,33
Recettes de fonctionnement	30 115 590,41
Excédent de fonctionnement 2023	184 246,08
Excédent antérieur reporté	828 728,30
<b>EXCEDENT GLOBAL DE FONCTIONNEMENT 2023</b>	<b>1 012 974,38</b>

INVESTISSEMENT (hors RAR)	
Dépenses d'investissement hors RAR 2023	11 992 286,18
Recettes d'investissement hors RAR 2023	12 482 037,51
Excédent d'investissement 2023 hors RAR 2023	489 751,08
Déficit antérieur reporté	3 572 590,02
<b>DEFICIT GLOBAL D'INVESTISSEMENT 2023 hors RAR 2023</b>	<b>3 082 838,69</b>

RESTES A REALISER	
<i>Dépenses d'investissement</i>	<i>2 112 456,50</i>
<i>Recettes d'investissement</i>	<i>5 975 935,14</i>
<b>TOTAL DES RESTES A REALISER 2023 A REPORTER EN 2024</b>	<b>3 863 478,64</b>
<b>EXCEDENT GLOBAL D'INVESTISSEMENT avec RAR</b>	<b>780 639,95</b>

<b>EXCEDENT GLOBAL DU BUDGET 2023</b>	<b>1 793 614 ,33</b>
---------------------------------------	----------------------

## AUTRES INDICATEURS FINANCIERS

Le Syndicat perçoit trois redevances syndicales d'assainissement (RSA) dont deux sont reversées aux épurateurs :

- ⊗ Une partie relative à la collecte des eaux usées qui a pour objet de financer les frais d'exploitation des réseaux de collecte et contribue par ses excédents au financement de la section d'investissement,
- ⊗ une partie relative au transport des eaux usées qui a pour objet de financer les frais d'exploitation du réseau de transport et contribue par ses excédents au financement de la section d'investissement,
- ⊗ une partie relative à l'épuration reversée au SIAAP avec lequel le Syndicat de l'Orge a conventionné afin que les effluents transportés soient traités à la station d'épuration de Valenton.
- ⊗ une partie relative à l'épuration des eaux usées qui a pour objet de financer les coûts d'épuration des effluents transportés par le Syndicat de l'Orge vers la station d'épuration du Moulin Neuf à Ollainville.
- ⊗ Une partie relative à l'assainissement non collectif (ANC) qui a pour objet de financer les coûts relatifs aux contrôles de bon fonctionnement des installations privatives.

Les montants respectifs de ces 4 redevances ont été pour 2023 :

- Pour les parts collecte :

	<b>Toutes les communes (hors Janvry, Pecqueuse)</b>	<b>Janvry Bourg, Mulleron et la Brosse</b>	<b>Pecqueuse</b>
<b>TOTAL € HT/m3 collecte</b>	<b>0,926</b>	<b>2,03</b>	<b>1,10</b>

- 0,3351 €/m3 pour la part "transport"
- 0,922 €/m3 pour la part "épuration" reversée au SIAAP
- 1,1050 €/m3 pour la part "épuration"
- 91,04 €/an pour la redevance pour l'assainissement non collectif.

Le montant total de la RSA encaissée s'est élevé à 26 286 778 €, dont 15 822 435 € reversés au SIAAP.

Le montant des amortissements s'élève à 3 338 880 €, l'encours de la dette est de 14 644 605 €, avec 1 333 269 € de remboursement de la dette en capital et 162 435 € en intérêts.



# **INDICATEURS DE PERFORMANCE DE L'ASSAINISSEMENT**

## LES INDICATEURS DESCRIPTIFS DU SERVICE

Prix du service pour 120 m<sup>3</sup> d'eau consommée :

- Pour le transport : 40.21 € HT soit 44.23 € TTC,
- Pour la collecte :

Coût du service pour 120 m <sup>3</sup>	Toutes les communes (hors Janvry, Pecqueuse)	Janvry Bourg, Mulleron et la Brosse	Pecqueuse
<b>TOTAL € HT/m3</b>	<b>111.12</b>	<b>243.60</b>	<b>132</b>
<b>TOTAL € TTC/m3</b>	<b>122.23</b>	<b>267.96</b>	<b>145.20</b>

Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées : 41 000.

## LES INDICATEURS DE PERFORMANCE

### I-TAUX DE DESSERTE PAR DES RESEAUX DE COLLECTE DES EAUX USEES

Il s'agit du quotient du nombre d'abonnés desservis par le service d'assainissement collectif sur le nombre potentiel d'abonnés de zone relevant de l'assainissement collectif.

	Pour la collecte
Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	99.33 %

### II- INDICE DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RESEAUX DE COLLECTE DES EAUX USEES

Cet indice est noté de 0 à 100.

	Pour la collecte	Pour le transport
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	85	90

La note obtenue par le Syndicat est de **85 points** détaillés comme suit :

- 20 points /20 pour l'existence et la mise à jour annuelle du plan des réseaux (les 20 points ci-dessus doivent être atteints pour obtenir des points supplémentaires),
- 10 points /10 pour la présence d'informations structurelles (diamètre, matériau, année de pose) dans le SIG,
- 5 points /10 pour l'altimétrie des canalisations pour la collecte et 10 points /10 pour le transport,
- 10 points /10 pour la localisation et la description des ouvrages annexes,
- 0 point /10 pour le dénombrement des branchements sur chaque tronçon,
- 10 points /10 pour la localisation et l'identification des interventions (curage, désobstruction, réhabilitation et renouvellement),
- 10 points /10 pour la définition et la mise en œuvre d'un plan pluriannuel d'enquêtes et d'auscultation du réseau,
- 10 points /10 pour l'existence d'un programme pluriannuel de réhabilitation et de renouvellement des canalisations,
- 10 points /10 pour la mise en œuvre d'un plan pluriannuel de réhabilitation ou de renouvellement des canalisations.

### III- MONTANT DES ABANDONS DE CREANCE OU DES VERSEMENTS A UN FOND DE SOLIDARITE

	Pour la collecte	Pour le transport
Montant des abandons de créance ou des versements à un fond de solidarité	0 €	0 €
Versements à un fond de solidarité	0 €	0 €

### IV- TAUX DE DEBORDEMENT D'EFFLUENTS DANS LES LOCAUX DES USAGERS

Il s'agit du nombre de demandes d'indemnisation/nombre d'habitants desservis x 1000.

	Pour la collecte	Pour le transport
Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers (/1000 habitants)	0	0

## V- NOMBRE DE POINTS DU RESEAU NECESSITANT DES INTERVENTIONS FREQUENTES DE CURAGE OU DE DESOBSTRUCTION

Il s'agit des points sensibles du réseau d'eaux usées nécessitant pour certains au moins deux passages par an.

	Pour la collecte	Pour le transport
<b>Nombre de points du réseau nécessitant des interventions fréquentes de curage ou de désobstruction</b>	2 points noirs pour 289 km	11 siphons nécessitant des interventions fréquentes et 2 points noirs pour 120 km
<b>Nombre de points du réseau nécessitant des interventions fréquentes rapportés à 100 km</b>	0.69 point noir pour 100 km	10.8 points noirs pour 100 km

## VI- TAUX MOYENS DE RENOUVELLEMENT DES RESEAUX D'EAUX USEES

Il s'agit de la moyenne sur 5 ans du ratio longueur de canalisations renouvelées / longueur du réseau.

Année	Linéaire réhabilité sur réseaux de collecte	Linéaire réhabilité sur réseaux de transport
2019	0 ml	775 ml
2020	421 ml	820 ml
2021	576 ml	568 ml
2022	558 ml	710 ml
2023	1824 ml	0 ml *
<b>TOTAL sur 5 ans</b>	<b>3379 ml pour 289 km</b>	<b>2873 ml pour 120 km</b>
<b>Moyenne annuelle</b>	<b>676 ml pour 289 km</b>	<b>575 ml pour 120 km</b>
<b>Ratio de renouvellement annuel</b>	<b>0.23 %</b>	<b>0.48 %</b>

\* les travaux du CID ont été comptabilisés en 2022.



## VII- INDICE DE CONNAISSANCE DES REJETS AU MILIEU NATUREL PAR LES RESEAUX D'EAUX USEES

	Pour la collecte	Pour le transport
Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux d'eaux usées	20	55

Pour la collecte, l'indice est calculé comme suit :

- 20 points /20 pour l'identification des points de rejet,

N'ayant aucun point de rejet sur le réseau de collecte, on ne peut pas obtenir plus de 20 points à cet indicateur.

Pour le transport, l'indice est calculé comme suit :

Cet indice concerne les 7 points de rejet d'eaux usées vers le milieu naturel dont dispose le Syndicat. Il s'agit de 5 déversoirs d'orage situés à Brétigny sur Orge, Viry Chatillon et Saint Michel sur Orge, et de 2 trop-pleins bâche sur 2 stations de pompage situées à Savigny sur Orge et Viry Chatillon.

Cet indice est noté de 0 à 120.

La note obtenue par le Syndicat est de **55 points** détaillée comme suit :

- 20 points /20 pour l'identification des points de rejet,
- 5 points /10 pour l'évaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution raccordée en amont de chaque rejet, c'est-à-dire le nombre d'équivalents habitants raccordés en amont de l'ouvrage qui déverse. Le tableau qui suit reprend cette donnée d'équivalents habitants par ouvrage concerné :

Ouvrage	Nb ég-hab
DO09 et ST 09	24 000
DO 03	80 000
ST 12	500 000

- 20 points /20 pour la réalisation d'enquêtes de terrain pour identifier les points de déversement et la mise en œuvre de témoins pour identifier le moment et l'importance du déversement. En effet, DO 1-2-3, DO 09 et le trop plein de ST09 (DO HB) sont équipés de débitmètres ; le temps de fonctionnement de la station ST12 en anti-crue est mesuré par le relevé systématique du temps de fonctionnement des pompes ; mais le trop plein bâche de ST12 n'est pas instrumenté.
- 0 point /30 pour la réalisation de mesures de débit et de pollution aux points de rejet selon les prescriptions de l'arrêté du 21/07/2015.
- 10 points /10 pour la réalisation d'un rapport présentant les dispositifs d'autosurveillance selon l'arrêté du 21/07/2015.
- 0 point /10 pour l'évaluation de l'impact des rejets et la connaissance des milieux récepteurs (prélèvement et analyse du milieu récepteur en amont et en aval du point de rejet) ; des points de mesure sont réalisés sur l'Orge et la Morte Rivière, mais ne correspondent pas aux points de rejet.

Si, au regard de tous ces critères, la note obtenue est supérieure ou égale à 80 points, 10 points supplémentaires peuvent être acquis pour les réseaux séparatifs pour l'évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur et 10 points supplémentaires pour les réseaux unitaires pour la mise en place d'un suivi de la pluviométrie et des rejets principaux.

## VIII- DUREE D'EXTINCTION DE LA DETTE DU SERVICE ASSAINISSEMENT

Le délai de remboursement de la dette du budget assainissement est de 8,37 années.

## IX- TAUX D'IMPAYES SUR LES FACTURES DE L'ANNEE N-1

Ces données ne sont pas fournies au Syndicat par les fermiers eau potable.

## X- TAUX DE RECLAMATIONS

Il s'agit de dénombrer l'ensemble des réclamations écrites, rapportées à 1 000 abonnés, relatives à des écarts de conformité (engagements contractuels, règlement de service, ...), mais non relatives au prix du service.

Il y a eu 0 réclamation en 2023, soit un taux de réclamations de 0 ‰, que ce soit pour la collecte ou le transport.

## XI- EVALUATION DU NOMBRE D'HABITANTS DESSERVIS PAR LE SPANC

	Pour la collecte
<b>Evaluation du nombre d'habitants desservis par le SPANC</b>	1155

## XII- INDICE DE MISE ŒUVRE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

	Pour la collecte
<b>Indice de mise œuvre de l'assainissement non collectif</b>	70

Cet indice est noté de 0 à 140 détaillé comme suit :

- 20 points /20 pour la délimitation des zones d'assainissement non collectif par délibération.
- 20 points /20 pour l'application d'un règlement du SPANC approuvé par une délibération.

- 15 points /30 pour la mise en œuvre de la vérification de conception et d'exécution des installations réalisées depuis moins de 8 ans.
- 15 points /30 pour la mise en œuvre du diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien des autres installations. Ce diagnostic est réalisé en même temps que la vérification de conception et d'exécution.
- 0 point /10 pour l'existence d'un service capable d'assurer l'entretien des installations. Il n'a pas été choisi de proposer l'entretien des installations ANC.
- 0 point /20 pour l'existence d'un service capable d'assurer les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations. Il n'a pas été choisi de proposer les travaux d'ANC.
- 0 point /10 pour l'existence d'un service capable d'assurer le traitement des matières de vidange. Il n'a pas été choisi de proposer ce service.

### XIII- TAUX DE CONFORMITE DES DISPOSITIFS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Il s'agit du nombre d'installations conformes/le nombre total d'installations contrôlées.

	Pour la collecte
<b>Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif</b>	23.2 %

## XI- RECAPITULATIF DES INDICATEURS DE PERFORMANCE POUR LE TRANSPORT

Indicateurs de performance	Résultat 2023	Résultat 2022	Résultat 2021	Evolution 2022/2023		
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	90 points / 100	90 points / 100	90 points / 100	0	→	Bon
Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité	0	0	0	0	→	Bon
Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers	0	0	0	0	→	Bon
Nombre de points du réseau nécessitant des interventions fréquentes de curage ou de désobstruction	10.8 points par tranche de 100 km	11.7 points par tranche de 100 km	10 points par tranche de 100 km	-8.3 %	↗	Moyen
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eaux usées	0,48 %	0,50 %	0,64 %	- 4 %	↘	Moyen
Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux d'eaux usées	55 points / 120	55 points / 120	60 points / 120	0 %	→	Moyen
Durée d'extinction de la dette du budget assainissement	8.37 ans	12.44 ans	4.12 ans	- 47 %	↗	Bon
Taux d'impayés sur les factures de l'année N-1	Non communiqué	Non communiqué	Non communiqué			
Taux de réclamations	0 ‰	0 ‰	0 ‰	Négligeable	→	Très bon

Amélioration ↗

Dégradation ↘

## POUR LA COLLECTE

Indicateurs de performance	Résultat 2023	Résultat 2022	Résultat 2021	Evolution 2022/2023		
Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	99.33 %	99.33 %	99.33 %	0 %	→	Bon
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	85 points / 100	85 points / 100	85 points / 100	0 %	→	Bon
Montant des abandons de créance ou des versements à un fond de solidarité	0	0	0	0	→	Bon
Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers	0	0	0	0	→	Bon
Nombre de points du réseau nécessitant des interventions fréquentes de curage ou de débstruction	0.69 point par tranche de 100 km	4 points par tranche de 100 km	0.50 point par tranche de 100 km	- 479 %	↗	Bon
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eaux usées	0,23 %	0,16 %	0,64 %	+ 17 %	↗	Moyen
Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux d'eaux usées	20 points / 120	20 points / 120	20 points / 120	0 %	→	Bon
Durée d'extinction de la dette du budget assainissement	8.37 ans	4.41 ans	1.45 an	Pas comparable	↘	Moyen
Taux d'impayés sur les factures de l'année N-1	Non communiqué	Non communiqué	Non communiqué			
Taux de réclamations	0 ‰	0 ‰	0 ‰	Négligeable	→	Très bon
Evaluation du nombre d'habitants desservis par le SPANC	1155	899	899	+ 22 %		
Indice de mise œuvre de l'assainissement non collectif	70	70	70	0 %	→	Bon
Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif	23.2 %	6.51 %	6.51 %	+ 72 %	↗	Faible

Amélioration ↗

Dégradation ↘



# **COOPERATION DECENTRALISEE**

**Le Syndicat de l'Orge est engagé dans des actions de coopération décentralisée depuis 1995. Elles s'inscrivent dans le cadre de la Loi Oudin-Santini 2005 : « les collectivités territoriales en charge de l'eau et de l'assainissement peuvent consacrer jusqu'à 1% de leur budget à des actions internationales de développement dans leur domaine de compétences ».**

### **Le Syndicat de l'Orge s'engage à Madagascar**

Depuis 2017, le Syndicat a instauré un partenariat avec l'association Amitié Madagascar Ile-de-France (Amif). Cette association d'Epinay-sur-Orge mène depuis 2008 des programmes visant à améliorer la vie des 40 000 habitants de la commune d'Anjozorobe (situé à 80 km au nord de la capitale Tananarive) dans le domaine de l'eau potable, de la santé, de l'élevage porcin ou encore de l'apiculture.

En 2021, le 7<sup>ème</sup> programme a été finalisé avec la construction de 2 puits à pompe solaire et d'un bloc sanitaire pour l'hôpital.

Le Syndicat a signé une nouvelle convention avec AMIF en 2021 pour mettre en œuvre un 8<sup>ème</sup> programme :

- Nouvelle adduction d'eau en remplacement de l'ancienne
- Nouvelle conduite d'amenée depuis le château d'eau d'Anjozorobe
- Construction d'un nouveau réservoir implanté sur le château d'eau
- Installation de 2 pompes solaires sur puits et construction de 2 bornes fontaines
- Installation de 11 pompes IndiaMark sur puits
- Création d'un 2<sup>ème</sup> captage sur AEPG existante.

En 2022, **21 257 €** ont été versés par le Syndicat à l'association AMIF pour la réalisation de travaux à Anjozorobe.

En 2022 ont également été financés des travaux complémentaires au 8<sup>ème</sup> programme pour **17 557 €**.

- Construction d'une structure métallique de 9m de hauteur qui porte un nouveau réservoir de 15m<sup>3</sup>, installé à proximité du château d'eau actuel dans le bourg principal : 11 966 euros
- Création de nouveaux réseaux de distribution en direction de 3 quartiers : 5 591 euros

Enfin, une enquête bilan a été réalisée pour un montant de 3 700 € :

- état de toutes les infrastructures réalisées,
- évaluation de leur impact auprès de la population,
- mesure de l'engagement de la commune pour assurer leur pérennité.

En 2023, **40 000 €** ont été versés à l'AMIF pour la réalisation de travaux d'accès à l'eau et à l'assainissement, répartis sur 2 programmes :

- **Subvention de 10 000€ pour un 9<sup>ème</sup> programme à ANJOZOROBÉ**

Un bilan de l'ensemble des infrastructures a été réalisé et a permis d'évaluer leur qualité technique, leur impact social et sanitaire, le mode de gouvernance des comités de gestion de l'eau. Il en ressort un

programme de travaux de maintenance, de renforcement de compétences des responsables qui doit déboucher sur la création d'un service communal de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène.

L'enquête fait apparaître 2 hameaux comme prioritaires. Les travaux d'adduction en eau potable gravitaire (AEPG) dans ces 2 hameaux font l'objet d'un 9<sup>ème</sup> programme qui comprend : 1 barrage de captage, 1 station de traitement physique, 2 conduites d'aménées et 2 conduites de distribution, 1 réservoir de 10m<sup>3</sup> en béton armé et la réhabilitation de 11 bornes fontaines.

Coût de la réalisation des travaux AEPG : 30 138 €

Coût de la formation des techniciens, sensibilisation de la population à l'hygiène et mesure environnementale : 1 840 €

Coût total du 9<sup>ème</sup> programme : 31 978€

**Le syndicat a subventionné ces travaux à hauteur de 10 000€ en 2023.**

**- Subvention de 30 000 euros pour un nouveau programme à AMBARARATABLE**

Ce nouveau programme consiste à alimenter trois hameaux de la commune d'Ambararatabe par un système gravitaire à partir des sources situées sur les hauteurs de la colline d'Ambahatra. Chaque système d'adduction envisagé, de type gravitaire est constitué des éléments suivants : Ouvrage de captage, décanteur et filtre, réservoir cylindrique, conduite d'aménée, système de distribution, bornes fontaines, lavoirs, sanitaires pour les écoles.

Coût total des travaux : 145 402€

**Le syndicat a subventionné ces travaux à hauteur de 30 000€ en 2023.**





# **ANNEXE**

## ANNEXE 1 - Entreprises mises en conformité en 2023

Raison sociale de l'entreprise	Activité de l'entreprise	Commune	Date du certificat de conformité
LTE Construction	Travaux de gros œuvre	Saint-Michel-sur-Orge	09/01/2023
IMPRIMERIE LEFEVRE	Imprimerie	Saint-Michel-sur-Orge	16/01/2023
EURO PIZZA SERVICES	Restauration	Morsang-sur-Orge	17/01/2023
Sarl le Monde du Décor	Magasin de décoration	Egly	23/01/2023
JARDIN ROYAL	Restauration	Brétigny-sur-Orge	02/02/2023
RYOKE SUSHI	Restauration	Villemoisson-sur-Orge	06/02/2023
Pharmacie Saint Exupéry	Pharmacie	Grigny	08/02/2023
Chez Francesco (Calabrisella)	Restauration	Sainte-Geneviève-des-Bois	16/02/2023
SCI GERONIMO	Location de terrains	Sainte-Geneviève-des-Bois	09/03/2023
Ferme Saint Lazare	Exploitation agricole	Grigny	14/03/2023
Bio D choux	Crèche	Vaugrigneuse	21/03/2023
Artimo - cantine	Location de terrains	Saint-Martin-de-Bréthencourt	27/03/2023
Artimo - salle de réception	Location de terrains	Saint-Martin-de-Bréthencourt	27/03/2023
EFB	Travaux de menuiserie bois et PVC	Vaugrigneuse	04/04/2023
SCI JCM	Entrepôt	Villiers-sur-Orge	05/04/2023
ESAT AAPISE	Restauration collective en liaison froide, sous-traitance industrielle, atelier multi-services, nettoyage et hygiène des locaux	Brétigny-sur-Orge	06/04/2023
Neo Invest	Location immobilière	Marcoussis	13/04/2023
Valophis	Gestion immobilière	Egly	17/04/2023
ID LOGISTICS SELP GP SUD	Stockage de produits et la préparation de commandes	Plessis-Pâté	25/04/2023
SCI Joseph	Centre de santé	Grigny	26/04/2023
AKZO NOBEL	Fabrication peinture résine	Dourdan	10/05/2023
JP GILLARD	Entreprise générale du bâtiment	Saint-Chéron	12/05/2023
GRAND FRAIS	Vente produits alimentaires frais	Sainte-Geneviève-des-Bois	12/05/2023
BOULANGERIE MARIE BLACHERE	Boulangerie	Sainte-Geneviève-des-Bois	12/05/2023
BNP PARIBAS	Banque	Saint-Chéron	16/05/2023
Pharmacie Molière	Pharmacie	Egly	22/05/2023
Parc résidentiel de la Fontaine	Hébergement	Saint-Maurice-Montcouronne	23/05/2023
SCI ACTIMMO 2	Location de logements	Sainte-Geneviève-des-Bois	30/05/2023
ELEGANCE	Commerce de détail d'habillement en magasin spécialisé	Sainte-Geneviève-des-Bois	09/06/2023
BODY MINUTE	Entretien corporel	Sainte-Geneviève-des-Bois	09/06/2023

Raison sociale de l'entreprise	Activité de l'entreprise	Commune	Date du certificat de conformité
AVIA	Station service	Avrainville	28/06/2023
JCP Petite mécanique	Mécanique de précision	Grigny	11/07/2023
UNIBETON	Fabrication béton	Arpajon	11/07/2023
SENIOR CALORSTAT	Entreprise de métallurgie	Dourdan	11/07/2023
SOCCRAM	Chaufferie	Viry-Châtillon	24/07/2023
Kalhyge	Blanchisserie	Plessis-Pâté	26/07/2023
SUPADIS	Fabrication de pièces mécano-soudées	Plessis-Pâté	27/07/2023
AUTO SERVICE PLUS	Entretien et réparation de véhicules légers	Sainte-Geneviève-des-Bois	31/07/2023
CHR Hansen	Agroalimentaire : production de ferments lactiques	Saint Germain Les Arpajon	31/07/2023
SCI LAPPA - Diprest	Publipostage	Ollainville	17/08/2023
AO2C CABINET CERF	Cabinet d'avocats	Brétigny-sur-Orge	31/08/2023
GK Techniques	Thermolaquage et stockage de pièces et profilés en aluminium	Forges-Les-Bains	14/09/2023
Peixoto Frères	Location de matériels de travaux	Boissy-sous-Saint-Yon	14/09/2023
BDR GROUP	Crèche	Brétigny-sur-Orge	20/09/2023
Transports Daniel Meyer	Transport public	Monthéry	25/09/2023
SCI BGV GENEVIEVE 1	Société civile immobilière	Sainte-Geneviève-des-Bois	26/09/2023
SCI DOURDAN PLATEFORME	Location de box de stockage	Dourdan	26/09/2023
SARL BOULANGERIE-PATISSERIE DRUYER	Boulangerie - pâtisserie	Sainte-Geneviève-des-Bois	02/10/2023
SCI PARK PIERRE (restaurant ELMEDINA)	Restauration	Sainte-Geneviève-des-Bois	02/10/2023
SARL HEYL France	Distribution de matériels et d'équipements pour le traitement et l'analyse de l'eau	Saint-Michel-sur-Orge	18/10/2023
SCI NED JARDI SERV	Paysagiste	Dourdan	18/10/2023
ARTI FROID	Installation d'équipements thermiques et de climatisation	Vaugrigneuse	18/10/2023
EMITECH DIRAC	Ingénierie, études techniques	Dourdan	23/10/2023
La cave du Gourmet	Caviste	Sermaise	24/10/2023
O'LOGISTIQUE	Entreposage et stockage non frigorifique	Fleury-Mérogis	27/10/2023
Danone	Logistique	Viry Chatillon	13/11/2023
Compagnie Générale de Location	Location matériel TP	Grigny	15/11/2023
Lapeyre	Vente menuiserie	Grigny	15/11/2023
Indivision Dorbes	Banque	Montlhéry	15/11/2023
Norline et Co	fabrication de conditionnement de luxe	Grigny	17/11/2023
SDR Dépannage Remorquage	Entretien et réparation de véhicules	Vaugrigneuse	22/11/2023

Raison sociale de l'entreprise	Activité de l'entreprise	Commune	Date du certificat de conformité
GTO	Création et réaménagement de réseaux d'assainissement et de voirie	Saint-Michel-sur-Orge	04/12/2023
SCI EGDS / CSPI EPSILON	Location de biens et de terrains	Sainte-Geneviève-des-Bois	04/12/2023
La poste	Centre de tri	Montlhéry	06/12/2023
SARL ARPIMO	Location de biens et de terrains	Brétigny-sur-Orge	06/12/2023
TELE STOCK MENAGER	Commerce de gros de composants et d'équipements électroniques et de télécommunication	Sainte-Geneviève-des-Bois	20/12/2023
Pharmacie de Paris	Pharmacie	Sainte-Geneviève-des-Bois	20/12/2023